



Dossier # : 1175249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant

Il est recommandé:

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-11 18:11

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) 2016, la Direction des infrastructures a octroyé deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux à l'entreprise Groupe TNT inc. qui incluait dans les documents contractuels une clause d'évaluation de rendement de l'adjudicataire. Ces contrats sont les suivants: 324005 – *Travaux de voirie dans les arrondissements Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve* et 324006 – *Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal*. La clause d'évaluation a été intégrée aux documents contractuels de tous les appels d'offres de la Direction des infrastructures pour des contrats de travaux suite à l'entrée en vigueur de la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002). Cette directive rend obligatoire l'évaluation d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat de 100 000 \$ et plus. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70% pour que son rendement soit jugé satisfaisant.

Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la LFRI pour deux (2) ans.

En effet, conformément au règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévue au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la L.C.V., à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme. Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la LFRI suite à la décision du comité

exécutif.

A la suite de la tenue d'un appel d'offres public, l'instance compétente exercera, au cas par cas, sa discrétion pour refuser ou non une soumission déposée par un fournisseur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Or, au terme de l'exécution des travaux pour les contrats 324005 et 324006, les chargés de projet responsables de la surveillance des travaux ont procédé à l'évaluation de l'entrepreneur et le rendement a été jugé insatisfaisant. Conformément à la directive, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'entrepreneur et celui-ci disposait de 30 jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. Les rapports d'évaluation ont été revus à la lumière des éléments de réponse fournis par l'entrepreneur. Cette révision a permis de conclure au maintien des évaluations de rendement insatisfaisant pour les deux contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0589 - 16 mai 2016 : Accorder un contrat à groupe TNT inc. pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR) - Dépense totale de 3 062 200 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324006 (11 soum.) (1167231006).

CM16 0588 - 16 mai 2016: Accorder un contrat à groupe TNT inc. pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Dépense totale de 6 332 992,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324005 (8 soum.) (1167231002).

CG16 0121 - 25 février 2016 : Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001).

CM15 1266 - 26 octobre 2015 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1141194002).

CM15 1107 - 21 septembre 2015 : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme (1141194002).

DESCRIPTION

Les travaux du contrat 324005 - « Travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) » se sont déroulés du 4 juillet au 18 novembre 2016 et incluaient la réhabilitation de la chaussée de 25 tronçons de rues. Le rapport d'évaluation a été transmis à l'entrepreneur le 13 janvier 2017. Le résultat final de l'évaluation est de 54%.

Les travaux du contrat 324006 - « Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du Programme

complémentaire de planage et revêtement (PCPR) » se sont déroulés du 25 juillet au 17 novembre 2016 et incluaient la réhabilitation de la chaussée de 11 tronçons de rues. Le rapport d'évaluation a été transmis à l'entrepreneur le 13 janvier 2017. Le résultat final de l'évaluation est de 57%.

La firme Beaudoin Hurens inc. a été mandatée pour effectuer la surveillance des travaux et l'évaluation du rendement de l'entrepreneur pour l'ensemble des contrats du PCPR 2016, et encadré par du personnel de la division de la réalisation des travaux.

Pour les deux contrats soumis à l'évaluation, les éléments insatisfaisants sont principalement reliés aux échéanciers et aux délais de réalisation ainsi qu'à la coordination des sous-traitants. L'évaluation de rendement précise que les travaux réalisés par l'entrepreneur sont de qualité.

JUSTIFICATION

Les résultats des évaluations de rendement pour les contrats 324005 et 324006 démontrent un rendement insatisfaisant et reflètent bien les déficiences de l'entrepreneur dans l'exécution de ses contrats. La gestion des sous-traitants a été déficiente, de nombreuses problématiques au niveau de la signalisation ont été relevées et malgré de nombreuses rencontres et un avis de redressement pour chacun des contrats, aucune amélioration n'a été observée. Ainsi pour le contrat 324005 seulement 53% des travaux prévus ont été réalisés avec un retard sur le délai contractuel évalué de 35 jours. Pour le contrat 324006, nous avons constaté un retard sur le délai contractuel de 20 jours. Les rapports d'évaluation se retrouvent en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BOULIANNE
Chef de division - Réalisation des travaux

Tél : 514 872-9952
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-05

Chantal AYLWIN
Directrice infrastructures

Tél : 514 872-4101
Télécop. : 514 872-1873

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-04-05

Dossier # : 1175249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016 - Inscire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant



[324005 rapp final eval fournisseur 2017-03-21.pdf](#)



[324006 rapp final eval fournisseur 2017-03-21.pdf](#)



[2017-03-27 Mesures correctives suite evaluations rendement insatisfaisant.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BOULIANNE
Chef de division - Réalisation des travaux

Tél : 514 872-9952
Télécop. : 514 872-2874

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : 324005

Titre du contrat : Travaux de voirie dans les arrondissements de RDP/PAT et MHM

Fournisseur : Groupe TNT inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	4
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	0
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	4	4
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		10	10
Total du thème (maximum 10 %)		6,3%	6,3%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	2	2
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2	2
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	4	4
Points pour ce thème (maximum 12 points)		8	8
Total du thème (maximum 25 %)		16,7%	16,7%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	0
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	1	1
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	4	4
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		7	7
Total du thème (maximum 25 %)		10,9%	10,9%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	2	2
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	2,8
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	2
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1,5	1,5
Points pour ce thème (maximum 16 points)		7,5	8,3
Total du thème (maximum 10 %)		4,7%	5,2%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	1
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	2
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	3
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	0	1
Points pour ce thème (maximum 20 points)		7	9
Total du thème (maximum 20 %)		7,0%	9,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	3	3
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2
Points pour ce thème (maximum 8 points)		5	5
Total du thème (maximum 10 %)		6,3%	6,3%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

52% 54%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Voir "RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RAISONS EN APPUI AU RAPPORT D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR" ci-joint.

Préparé par : André Gadoury, ing.

Approuvé par : Réjean Durocher, ing., M.Ing.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Denis Allard, ing.	Signature		Date	
------------------	--------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
-----------------	--	-----------	--	------	--

Chef de division	Martin Boulianne, ing.	Signature		Date	
------------------	------------------------	-----------	--	------	--

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui Non

Date 15-02-2017

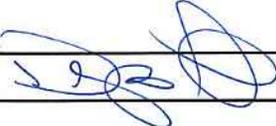
À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
- réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Voir la note "Évaluation de rendement de l'entrepreneur - Conclusions suite aux réponses de Groupe TNT" incluant un tableau explicatif qui compare l'argumentation originale de Beaudoin-Hurens, les réponses fournies par le Groupe TNT et l'analyse des réponses de TNT par Beaudoin-Hurens.

De façon générale, l'entrepreneur confirme les différents constats et les expliquent. Ceci ne change en rien le fait que les constats ont bel et bien eu lieu malgré les explications. Suite aux commentaires de l'entrepreneur, la note de l'évaluation passe de 52% à 54%. Le rapport de rendement insatisfaisant est donc maintenu.

Chargé de projet	Denis Allard, ing.	Signature		Date	21-03-2017
------------------	--------------------	-----------	--	------	------------

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
-----------------	--	-----------	--	------	--

Chef de division	Martin Boulianne, ing.	Signature		Date	
------------------	------------------------	-----------	--	------	--

Direction	Chantal Aylwin, ing., directrice	Signature		Date	
-----------	----------------------------------	-----------	--	------	--

Montréal, le 6 mars 2017

VILLE/CLIENT : Ville de Montréal
PROJET : Travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR 2016)
OBJET : Évaluation de rendement de l'entrepreneur
Conclusion suite aux réponses de Groupe TNT
N/DOSSIER : 324005 (10900-05)

Suite à l'analyse des réponses de Groupe TNT, Beaudoin Hurens désire confirmer que la prestation de services offerte par l'entrepreneur ne respecte pas les normes de qualité pour les projets de réfection de voirie et de la chaussée de la Ville de Montréal.

Les raisons invoquées pour maintenir notre évaluation de rendement de Groupe TNT pour le contrat 324005 sont les suivantes :

- L'entrepreneur a débuté ses travaux le 25 juillet 2016 alors que l'ordre de débiter les travaux était le 4 juillet 2016.
- 53 % des rues prévues au contrat n'ont pas été planées ni pavées à la date de réception provisoire des travaux, soit au 8 décembre 2016.
- Les échéanciers globaux et bihebdomadaires présentés par Groupe TNT ne concordaient pas. De plus, les deux types d'échéanciers différaient avec la séquence des travaux in situ.
- L'entrepreneur n'arrivait pas à gérer les travaux de ses sous-traitants en trottoir.
- Les lacunes dans la gestion des travaux, principalement des sous-traitants en trottoir, nuisaient aux communications entre le chargé de projet de l'entrepreneur, les surveillants de chantier, le laboratoire et les auditeurs de la Ville. La question était la suivante : où l'entrepreneur travaille-t-il aujourd'hui ?
- Les retards dans l'exécution des travaux se sont également traduits par la révision des communiqués aux résidents, aux partenaires et aux médias, et ce, à de multiples reprises.

(Suite à la page suivante)

Projet : Travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR 2016)
Objet : Évaluation de rendement de l'entrepreneur
Conclusion suite aux réponses de Groupe TNT
N/dossier : 324005 (10900-05) Page 2 de 2

- À la mi-septembre (15 septembre 2016), la Ville a transmis à l'entrepreneur un avis de redressement en vue de signifier ses inquiétudes quant au déroulement des travaux (respect des échéanciers et planification des travaux). Cet avis faisait suite à deux rencontres formelles à cet égard.
- Le 19 septembre 2016, Groupe TNT s'engageait par écrit à corriger la situation et a fourni un échéancier respectant la fin de la totalité des travaux en novembre 2016.
- Malgré l'avis de redressement envoyé par la Ville et son engagement écrit, l'entrepreneur n'a pas été en mesure de rattraper le temps perdu, faute de main d'œuvre et d'équipement suffisant à l'approche de la saison hivernale.
- Un courriel daté du 16 novembre 2016 envoyé à Beaudoin Hurens par le chargé de projet de l'entrepreneur traduit bien la situation. Compte tenu de la météo, l'entrepreneur a privilégié d'autres contrats sur les rues Ontario, Saint-Patrick, Rachel (contrat 324006 du PCPR 2016) et le boulevard Lacordaire.

Considérant ce qui précède, le non-respect des engagements de Groupe TNT à finaliser l'ensemble des travaux selon l'échéancier et après analyse des réponses de l'entrepreneur, Beaudoin Hurens a revu à la hausse le pointage initial, soit à 54,4 % au lieu de 51,8 %. Le pointage demeure donc toujours insatisfaisant.

Beaudoin Hurens tient cependant à souligner que les travaux réalisés par l'entrepreneur sont de qualité, même si la totalité des rues n'ont pas été complétées.

Document préparé par : Mathieu Gélinas et André Gadoury.

Approuvé par :



Réjean Durocher, ing. M.Ing.
Chargé de projet principal
Beaudoin Hurens

p. j. : Tableau comparatif des réponses fournies à l'évaluation de rendement de l'entrepreneur.

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
1. SANTÉ ET SÉCURITÉ							
1.1 Avis ouverture de chantier	4	Document reçu	Aucun fait reproché : note parfaite.	Confirmation : note parfaite.	4		
1.2 Programme de prévention	0	Document non reçu	Groupe TNT a un programme de prévention complet qui a été fourni dans le cadre d'un autre projet à la Ville. Le document a été envoyé suite à l'évaluation de rendement, à la fin du projet.	Au moment de l'évaluation de rendement, le document n'avait pas été fourni. L'évaluation a été faite en fonction des documents reçus.	0		
1.3 Prend action pour les situations SST	4	Travaux exécutés de manière sécuritaire.	Aucun fait reproché : note parfaite.	Confirmation : note parfaite.	4		
1.4 Signalisation adéquate	2	Mauvaise coordination des planches de signalisation et des signaleurs, selon les travaux à effectuer. L'entrepreneur réagit après les demandes de correctifs par le consultant.	<p>→ Entrave sur Octave-Pelletier : l'enlèvement de la signalisation prévue sur l'heure du midi alors que des travaux avaient eu lieu le matin même.</p> <p>→ Entrave sur Jean-Grou : les démarches pour le permis de jour étaient en cours avec l'arrondissement.</p> <p>→ Travaux sans signalisation sur André-Ampère suite à l'identification de la problématique, la signalisation a été mise en place.</p> <p>→ 1 signaleur manquant sur Jean-Grou suite à la demande du représentant en circulation de se conformer au devis, un 5 signaleur a été mobilisé à l'étape du planage.</p> <p>→ Travaux réalisés sur les 2 côtés de la rue en même temps et sans signaleur : suite à une erreur, une intervention ponctuelle était requise sur le 2^e côté de la chaussée. Lors de ces travaux, le signaleur requis était déjà sur une autre rue. Puisque les travaux étaient de très courte durée, la fonction de signaleur a été faite par un journalier.</p> <p>→ Panneaux absents lors des travaux sur Alexis-Carrel l'avis n° 6 donné par l'agent de circulation est contestable et devrait être annulé.</p> <p>→ Interdiction de se stationner sur la 4 Avenue lors d'une journée sans travaux : des travaux avaient eu lieu durant la journée et devaient reprendre le lendemain matin. Le retrait des panneaux allait occasionner plus de confusion que de bénéfices.</p> <p>→ Panneau d'information sur Honoré-Beaugrand le panneau a été replacé suite à chacune des demandes du consultant.</p> <p>→ Début des travaux de planage sur la 4 Avenue avant l'arrivée des signaleurs : les travaux ont été arrêtés jusqu'à l'arrivée des signaleurs.</p> <p>→ Panneau d'interdiction de stationner oublié sur la rue Honoré-Beaugrand : le panneau a été ramassé le lendemain.</p>	Bien que l'entrepreneur ait été collaboratif, les faits demeurent et nécessitent une amélioration majeure. Les comportements de l'entrepreneur, à titre d'exemple les signaleurs, banalisent les notions de sécurité et ne respectent pas les prescriptions du devis. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
Total : (16 pts) 10 %	6,3%				6,3%		0,0
2. CONFORMITÉ TECHNIQUE							
2.1 Suivi des plans et devis	2	Lors de certaines opérations des travaux, l'entrepreneur n'a pas suivi les prescriptions du devis. La plus grande problématique était reliée au manque d'encadrement des sous-traitants. L'entrepreneur n'a pas pris le temps de prendre connaissance de tous les procès-verbaux, documents et devis reliés à son contrat.	<p>→ Demande d'élagage sur Belleville : l'entrepreneur considère que l'émondage n'était pas requis et que les mesures ont été mises en place pour éviter les dommages aux branches. Il reconnaît les dommages créés par son sous-traitant aux racines d'un arbre.</p> <p>→ Déficiences lors du sciage et de la démolition sur les rues Belleville, Octave-Pelletier et André-Ampère : l'entrepreneur mentionne que les travaux correctifs ont été faits.</p> <p>→ Décoffrage avant les 24 heures, tel que prescrit au devis : l'entrepreneur présente le courriel d'excuse comme quoi il y a eu une mauvaise communication entre le surveillant et le consultant.</p> <p>→ Racines abimées sur Belleville : l'entrepreneur mentionne avoir changé de sous-traitant pour l'exécution des travaux de trottoirs suite à cet événement.</p> <p>→ Non-conformité de l'équipement utilisé pour l'application du crafcro : des mesures ont été prises pour respecter le devis (location de machinerie et acquisition d'une nouvelle machine).</p> <p>→ Bétonnage d'un cours d'eau sur la 5 Avenue, sans la présence du technicien de laboratoire : la demande présentée au laboratoire était mal détaillée, mais elle a été présentée de la même manière que celles des jours précédents et il n'y avait pas eu de problème. Suite à cette situation, le consultant demande à l'entrepreneur de présenter des demandes plus détaillées, au laboratoire.</p> <p>→ Travaux de réparation d'un cours d'eau à l'encontre des recommandations : les travaux ont été faits suivant le courriel réponse envoyé par le consultant.</p> <p>→ Présence d'eau sur du béton frais coulé dans le cours d'eau : erreur de la part du conducteur de la bétonnière. Une attention particulière sera portée lors des prochains travaux.</p>	Malgré les réponses de l'entrepreneur, les événements rapportés demeurent. Nous sommes d'avis que l'entrepreneur doit s'améliorer pour respecter les clauses du devis. Le fait de devoir encadrer l'entrepreneur pour assurer le respect des clauses du devis démontre un manque de professionnalisme de ce dernier. Fait important à mentionner : les quelques éléments reprochés à l'entrepreneur ne constituent pas l'ensemble des éléments, mais simplement un aperçu. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
2.2 Correction des déficiences	2	Nous devons continuellement leur pousser dans le dos, même après plusieurs relances faites pour les mêmes raisons.	<p>→ Balai mécanique manquant sur la rue Sherbrooke un bris d'équipement explique le tout.</p> <p>→ Remise en état des lieux tardive sur la rue Belleville un courriel a été envoyé le 13 octobre 2016 pour que cette situation soit corrigée. Les travaux ont été faits les 19 et 20 octobre 2016.</p> <p>→ Présence de débris et de signalisation sur les rues Jean-Grou et Sherbrooke : les travaux correctifs ont été apportés le lendemain de la demande du consultant.</p> <p>→ Présence de débris et de signalisation sur la rue Turanne et le manque de terre aux arrières trottoirs : des actions ont été prises rapidement pour corriger le tout.</p> <p>→ Cadre et grille de puits abimés sur la rue de Chambly : les travaux correctifs n'ont pas été faits, car les corrélatifs ont été annulés sur cette rue. Les travaux seront faits au printemps 2017.</p> <p>→ Nettoyage suite au pavage sur l'avenue Alexis-Carrel ainsi qu'un arrière trottoir à compléter : une mauvaise séquence d'intervention a fait en sorte que les débris ont été laissés sans balise pendant une journée. Le lendemain tout a été nettoyé, mais le remplissage d'un arrière trottoir a été oublié.</p> <p>→ Présence de débris et oubli d'un panneau d'interdiction de se stationner sur la rue Honoré-Beaugrand les correctifs ont été apportés le lendemain.</p>	Bien que les travaux correctifs aient été apportés suite aux demandes envoyées par courriel demandant leur correction, nous constatons que si aucune demande de correction n'était adressée, l'entrepreneur ne s'occuperait pas des déficiences. Pour les arrières trottoir, l'entrepreneur ne respectait pas les délais imposés pour la réalisation les travaux. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
2.3 Documents techniques fournis selon contrat	4	Documents reçus	Aucun fait reproché : Note parfaite.	Documents reçus	4		
Total : (12 pts) 25 %	16,7%				16,7%		0,0%

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
3. RESPECT DES DÉLAIS, ÉCHÉANCIERS, BUDGETS							
3.1 Respect des délais	0	L'entrepreneur a toujours prétendu toute sorte de raison hors de sa volonté, mais n'a jamais admis son manque de volonté à vouloir s'organiser pour finaliser les travaux. L'entrepreneur a fait de la gestion 12 heures - 24 heures pendant toute la durée du projet.	--> Demande de délai additionnel pour la journée du 26 septembre des délais devraient être extensionnés à cause de : 1) l'Ordre de débiter les travaux prémédité ; 2) l'acceptation des listes de points problématiques ; 3) la disponibilité des sous-traitants en béton ; 4) le retrait de certaines rues, et ; 5) les conditions météorologiques défavorables. --> Demande de délai additionnel pour la journée du 2 octobre. --> Proposition d'accélérer les travaux sur la rue Sherbrooke.	Le respect du délai a été problématique et inquiétant assez rapidement dans le dossier. Une lettre de redressement a été adressée à l'entrepreneur afin que des dispositions soient prises pour permettre de reprendre les retards rencontrés. Les points présentés par l'entrepreneur ont fait l'objet d'une lettre, en réponse à ses justifications. Cette dernière permet d'analyser chacun des points de l'entrepreneur. Toutefois, malgré certaines problématiques qui ont, certes, ralenti l'entrepreneur, le pourcentage des travaux réalisés en fonction du délai démontre qu'un dépassement de délai était inévitable. Pour cette raison, le pointage sévère, mais réaliste de 0 est maintenu.	0		
3.2 Respect des échéanciers	1	La planification demandée à tous les vendredis pour les deux (2) prochaines semaines ne correspondait jamais avec l'échéancier général de l'entrepreneur.	--> Révision des échéanciers des échéanciers ont été faits pour respecter les exigences prescrites au devis de la Ville et ils ont été révisés à 19 reprises pour présenter l'évolution du projet. Plusieurs actions ont été prises de manière à limiter les impacts sur les échéanciers, dont : 1) l'arpentage et construction des listes de points par des ressources internes supplémentaires ; 2) l'implication de plusieurs sous-traitants en béton, et ; 3) l'accélération des opérations.	Les échéanciers ainsi que les planifications demandées à tous les vendredis ne correspondaient pas entre eux et ne permettaient pas de suivre l'évolution et les déplacements de l'entrepreneur. À plusieurs reprises, l'auditeur de la Ville et le surveillant de chantier du consultant avaient de la difficulté à trouver à quel endroit les travaux se déroulaient, car l'entrepreneur ne respectait pas les échéanciers qu'il présentait. Il y avait un manque de cohérence entre les travaux exécutés sur le terrain et ceux annoncés par l'entrepreneur. Le pointage de 1 est maintenu.	1		
3.3 Collaboration dans la gestion des changements	4	Note parfaite	Aucun fait reproché : Note parfaite.	Confirmation : Note parfaite.	4		
3.4 Demandes de paiements complètes et selon contrat	2	Tel que mentionné à l'article 5.14 du procès-verbal de la réunion de démarrage, le mesurage doit être fait conjointement. L'entrepreneur n'a jamais fourni un décompte signé par les deux parties. L'entrepreneur n'a jamais été proactif dans les demandes de paiements.	L'entrepreneur mentionne plusieurs difficultés au niveau de la disponibilité des intervenants au chantier pour le mesurage conjoint et la conciliation des quantités exécutées.	Le consultant est d'avis que la responsabilité revient à l'entrepreneur de prendre tous les moyens pour se faire payer. L'entrepreneur a la responsabilité de fournir un employé pour effectuer le mesurage conjoint, au consultant. La majorité du temps, le consultant a été obligé de faire le mesurage et la conciliation des quantités seul à cause du manque de bonne volonté de l'entrepreneur. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
Total : (16 pts) 25 %	10,9%				10,9%		0,0%
4. FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES							
4.1 Encadrement personnel de chantier	2	Le consultant dénote un manque de supervision au chantier. Le consultant devait appeler le personnel de l'entrepreneur à tous les matins, vers 7h00, pour connaître la planification des travaux pour la journée et souvent, l'entrepreneur changeait sa planification au cours de la même journée. Le consultant devait très souvent courir après les informations afin de planifier son personnel de surveillance.	L'entrepreneur confirme la consigne du consultant pour les appels quotidiens à 7h00. L'entrepreneur confirme sa demande de ne pas laisser de messages sur les boîtes vocales, mais plutôt de communiquer par messagerie texte. L'amélioration des communications est bénéfique à l'encadrement du personnel de chantier.	Compte tenu de la mauvaise planification de l'entrepreneur, le consultant devait appeler le personnel de l'entrepreneur à tous les matins et souvent, il ne parvenait pas à rejoindre le représentant de l'entrepreneur. Le surveillant de chantier du consultant a souvent été obligé de faire le tour des rues pour savoir où travaillaient les équipes de l'entrepreneur. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
4.2 Collaboration avec les représentants de la Ville	2	L'entrepreneur n'a pas toujours collaboré avec les surveillants de chantier en accordant aucune importance aux consignes demandées en chantier. Cette situation découle d'un manque d'encadrement de ses sous-traitants.	--> Réfection des arrières trottoirs sur la rue de Montigny l'entrepreneur mentionne avoir réalisé les travaux la journée même. --> Débris et signalisation sur la rue Turenne les correctifs ont été apportés la journée même. --> Réfection des arrières trottoir sur la rue Turenne des travaux ont été réalisés la journée même. --> Nettoyage sur la rue Sherbrooke et travaux aux arrières trottoirs de nettoyage a été fait la journée même tandis que les travaux aux arrières trottoirs ont été réalisés durant la semaine. --> Installation des bollards sur la rue Bellerive les travaux ont été faits sans surveillance, par oubli de convocation. --> Boîtiers de service endommagés nécessitant une coordination avec Ville : lorsque la problématique est devenue évidente, une firme spécialisée est allée sur place pour effectuer les travaux de réparation. --> Présence de feuilles et de lit de béton dans le fond d'un coffrage : le nombre de feuilles résiduelles dans le coffrage était jugé acceptable. Pour le de vieux béton dans le coffrage, les démarches ont été entreprises lorsque la problématique a été soulevée, mais malheureusement une partie des travaux avait été faite par le sous-traitant.	Bien que ces quelques réponses de l'entrepreneur démontrent une bonne collaboration, il ressort toutefois que les consignes demandées par le surveillant sur le chantier n'étaient pas prises en compte. Cela a nécessité l'intervention du chargé de projet. Pour les boîtiers de services, l'entrepreneur n'a pas démontré une volonté de vouloir régler la problématique. Contrairement à ce que l'entrepreneur affirme, c'est la Ville qui a réparé les boîtiers. Une révision du pointage à 2,8 pourrait être envisageable.	2,8		
4.3 Agit professionnellement et est proactif	2	L'entrepreneur faisait régulièrement des changements de dernières minutes ce qui rendait la surveillance ardue. Lors des travaux de trottoirs, l'entrepreneur laissait ses sous-traitants agir comme bon leur semble. Cela a impliqué des problèmes au niveau de la coordination et de la planification du personnel de surveillance.	L'entrepreneur mentionne qu'à plusieurs reprises, il y a eu des changements de dernières minutes pour optimiser les activités au chantier. De plus, il dit toujours avoir avisé le consultant de ces changements. L'entrepreneur a demandé au consultant de contacter son représentant sur une base quotidienne. Malgré cette méthode, des problèmes sont quand même survenus.	Le consultant et l'auditeur de la Ville ont joué à plusieurs reprises au chat et à la souris pour localiser les travaux en cours. Cela démontre un important manque de gestion et de proactivité de la part de l'entrepreneur. Le pointage de 2 est maintenu.	2		

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
4.4 Fournit les ressources humaines et matérielles selon les obligations	1,5	La réunion de démarrage du projet a eu lieu le 2 juin 2016. Par la suite, l'entrepreneur a inondé le consultant de toutes sortes de raisons plus ou moins valables dans le but de gagner du temps. L'entrepreneur a fait plusieurs demandes de prolongation de délai (en accusant les mauvaises conditions météorologiques) qui lui ont toutes été refusées. L'entrepreneur n'a pas fourni tous les efforts nécessaires pour débiter ses travaux et les finaliser à l'intérieur des délais contractuels.	L'entrepreneur mentionne que la totalité des travaux prévus au projet n'a pu être réalisée compte tenu de l'acceptation des listes de points, de la disponibilité des sous-traitants en trottoir ainsi que des conditions météorologiques.	Les listes de points ont été données en sous-traitance à un arpenteur n'ayant aucune expérience à la Ville de Montréal. L'entrepreneur a déposé des listes de points dans le cadre de d'autres projets du programme (PCPR 2016) qui ont été faites par le personnel de Groupe TNT, ces dernières étant approuvées. Le choix d'utiliser un sous-traitant non habilité à travailler avec la Ville de Montréal a nuï à l'entrepreneur. Le consultant rappelle à la Ville que l'entrepreneur a débuté ses travaux sur la rue Bellerville le 25 juillet 2016 suite à l'accord d'une demande particulière et ainsi permettre à l'entrepreneur de débiter ses travaux par les corrélatifs au lieu des travaux de trottoirs et de bordures. Selon les dires de l'entrepreneur, aucun sous-traitant en trottoirs n'était disponible. L'entrepreneur possède au sein de son groupe d'entreprises, Ciment-Lavalée, une entreprise de trottoirs et de bordures. Selon l'entrepreneur, l'étape critique était les travaux de trottoirs. Or, il n'y en avait pas énormément à réaliser dans le cadre de ce projet et nous constatons que même une fois les travaux de trottoirs complétés, les travaux n'avançaient vraiment pas rapidement. Le pointage de 1,5 est maintenu.	1,5		0,0%
Total : (16 pts) 10 %	4,7%				5,2%		0,0%
5. ORGANISATION ET GESTION							
5.1 Planification efficace des activités au chantier	0	Le consultant a émis une directive claire : PAS DE LABO = PAS DE TRAVAUX (voir procès-verbal de la réunion # 4, art. 3.1 en date du 18 août 2016). La planification des travaux de l'entrepreneur était inadéquate. On ne savait jamais où il travaillait.	--> Travaux sans laboratoire sur Octave-Pelletier une mauvaise coordination de l'entrepreneur a fait en sorte que durant les 30 premières minutes, il n'y avait pas de laboratoire sur place. --> Travaux en l'absence du laboratoire et de signalisation sur Honoré-Beaugrand et de Cadillac : la séquence de travaux a été inversée ce qui a fait en sorte que le laboratoire et le signaleur étaient absents. Le nombre élevé de rendez-vous pour ce type de travaux augmente les chances d'erreur.	L'entrepreneur n'arrivait pas à contrôler ses sous-traitants et son personnel au chantier. La consigne PAS DE LAB = PAS DE TRAVAUX n'était pas suivie par le sous-traitant au chantier. Bien que ce point est un des maillons faibles de l'entrepreneur, un pointage minimal de 1 doit lui être accordé , car il y a des activités qui se sont tout de même bien déroulées.	1		
5.2 Chantier propre et ordonné	2	L'entrepreneur laissait souvent des rebuts d'asphalte et des panneaux de signalisation sur le chantier après les travaux de pavage. L'entrepreneur n'a jamais prévu le nettoyage des lieux après le pavage et a toujours remis le nettoyage au lendemain, et ce même après plusieurs avis du consultant.	Le nettoyage est fait le lendemain des travaux de pavage. Pour la sécurisation des débris de pavage laissés sur place, l'entrepreneur donne comme raison que c'est son sous-traitant en signalisation qui a ramassé les débris sans protection.	Le consultant trouve un peu ironique que l'entrepreneur jette la faute sur le dos de son sous-traitant en signalisation concernant le tas de débris d'asphalte laissé sans protection pour la nuit. Nous ne croyons pas que les employés d'une firme de signalisation sérieuse aient ramassé les TRV-7 entourant les débris d'asphalte. Cette explication semble insensée. Pour les divers événements survenus, le pointage de 2 est maintenu.	2		
5.3 Minimise les impacts pour les citoyens et bon voisinage	2	Tel que mentionné à l'article 5.13 du procès-verbal de la réunion de démarrage, les arrières-trottoirs doivent être réalisés au fur et à mesure. De plus, l'article 7.2 de ce même document mentionne qu'il relève de la responsabilité de l'entrepreneur de distribuer les accroches-portes. Le consultant a avisé l'entrepreneur que selon les prescriptions du devis, l'entrepreneur a cinq (5) jours ouvrables après le décoffrage des trottoirs pour procéder à tous les travaux de raccordement requis à l'arrière-trottoir. Le consultant a dû demander souvent à l'entrepreneur d'aviser son sous-traitant en sciage de nettoyer la boue de sciage après les travaux.	--> Distribution des accroches-portes : l'entrepreneur mentionne que ce n'était pas de sa responsabilité, mais qu'ils ont été distribués pour les dernières rues. --> Nettoyage : un nettoyage plus rigoureux aurait dû être fait sur la Rue. Les débris sur la rue Jean-Grou devaient être ramassés lors de l'étape du pavage de l'entrée charretière. --> Travaux sur l'avenue Jean-Valets : les travaux ont débutés sans que le consultant soit avisé. Le consultant devait questionner l'entrepreneur pour savoir quels travaux allaient être exécutés dans la journée. --> Signalisation oubliée sur l'avenue Alexis-Carrel elle a été retirée à 17h30 la journée même. --> L'accident qui a eu lieu au niveau du trottoir de la Banque nationale est survenu alors que la signalisation était en place. Par la suite, une passerelle a été ajoutée pour maintenir le lien avec les trottoirs existants. --> Signalisation laissée en place sur la 4 Avenue : l'entrepreneur mentionne que c'était pour éviter la confusion et faciliter la reprise des travaux lendemain.	Concernant les accroches-portes, l'entrepreneur n'a pas lu les documents reliés au projet pour affirmer que leur distribution ne relevait pas de sa responsabilité. Pour les travaux sur l'avenue Jean-Valets, l'entrepreneur, en ayant débutés sans que le consultant soit avisé, démontre sa mauvaise volonté pour la planification de ses travaux. De plus, l'avenue Jean-Valets se trouve dans un parc industriel et les riverains avaient demandé de les aviser à l'avance du début des travaux, ce que nous n'avons pu faire. Une amélioration remarquable est requise. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
5.4 Gestion efficace et optimale pour solutionner les imprévus	3	L'entrepreneur a collaboré pour l'exécution des imprévus.	L'entrepreneur a exécuté les travaux imprévus avec diligence.	Les travaux imprévus ont bien été exécutés dans des délais raisonnables.	3		
5.5 Coordination et suivi des sous-traitants et fournisseurs	0	Lors de chacune des réunions de coordination, le consultant a mentionné à l'entrepreneur de bien encadrer ses sous-traitants. L'entrepreneur les a toujours laissés libres et sans encadrement. La problématique était que le surintendant du sous-traitant de trottoir n'écouit aucune des consignes données par le consultant.	--> Présence de feuilles et de lit de béton dans le fond d'un coffrage : le nombre de feuilles résiduelles dans le coffrage était jugé acceptable. Pour le lit de vieux béton dans le coffrage, les démarches ont été entreprises lorsque la problématique a été soulevée, mais malheureusement, une partie des travaux avait déjà été faite par le sous-traitant. Les sous-traitants seront formellement avisés afin que cette situation ne se reproduise plus.	Bien que juste la situation des feuilles dans le coffrage ait été défendue par l'entrepreneur dans cette section, le reste du document synthèse présente toutes sortes de situations où les sous-traitants faisaient des travaux sans surveillance, sans la présence du laboratoire et avec une signalisation déficiente. Pour toute ces situations, un pointage maximal de 1 pourrait être décerné , car 0 semble un peu trop sévère.	1		0,0%
Total : (20 pts) 20 %	7,0%				9,0%		0,0%

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
6. COMMUNICATION ET DOCUMENTATION							
6.1 Documents contractuels soumis à temps	3	Documents fournis + OK	Documents fournis + OK	Documents fournis + OK	3		
6.2 Documents soumis sont clairs, pertinents et avec les bonnes justifications		L'entrepreneur a fourni des échéanciers et sa planification pour les deux (2) prochaines semaines mais la planification était très sommaire et ne correspondait pas à l'échéancier, ce qui amenait des difficultés à la gestion des communications aux citoyens, entre autres.	--> Concordance entre l'échéancier global et les planifications aux 2 semaines : dû à la nature des travaux et principalement pour les travaux de trottoir, il était ardu de prévoir la période exacte de réalisation. Plusieurs mises à jour ont été faites. L'échéancier était mis à jour après que les planifications aient été déposées. Plusieurs autres documents ont été déposés et sont jugés clairs.	L'explication de l'entrepreneur n'est pas recevable. L'échéancier global et la planification des travaux pour les 2 semaines suivantes étaient remis, mais il n'y avait aucune valeur pour suivre les travaux sur le chantier, ce qui a occasionné plusieurs problèmes de gestion. Aucun autre entrepreneur du PCPR n'a soumis des échéanciers et des planifications aussi brouillon. Le pointage de 2 est maintenu.	2		
Total : (8 pts) 10 %	6,3%				6,3%		0,0%
TOTAL DE L'ÉVALUATION :					54,3%		0,0%

Les items n'ayant pas la note de passage (70 %) sont indiqués **en rouge**.

APPRÉCIATION		POINTAGE	RENDEMENT
Attentes non rencontrées	L'entrepreneur n'a répondu à aucune exigence ou attente signifiée pour ce critère.	0	La note de passage pour un rendement satisfaisant est de 70 %. Si on considère que le critère a été rencontré de façon satisfaisante, on inscrit un pointage de 2,8 ou plus.
Attentes partiellement rencontrées	L'entrepreneur n'a pas complètement répondu aux exigences pour ce critère. Une amélioration importante est requise.	1 à 2	
Attentes rencontrées suite à un ou plusieurs avis	L'entrepreneur a répondu aux exigences et attentes signifiées, mais un ou plusieurs avis ont été nécessaires.	2 à 3	
Attentes rencontrées	L'entrepreneur a répondu aux exigences et attentes signifiées de sa propre démarche.	3 à 4	

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : 324006

Titre du contrat : Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal (PCPR 2016)

Fournisseur : Groupe T.N.T. inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	2,8	2,8
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	0
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	2,8
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	2,8
Points pour ce thème (maximum 16 points)		6,8	8,4
Total du thème (maximum 10 %)		4,3%	5,3%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	3
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2,8	2,8
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	3,5	3,5
Points pour ce thème (maximum 12 points)		9,3	9,3
Total du thème (maximum 25 %)		19,4%	19,4%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	1
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	1	1
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	2,8	2,8
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2,8	2,8
Points pour ce thème (maximum 16 points)		6,6	7,6
Total du thème (maximum 25 %)		10,3%	11,9%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	2,8	2,8
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	3	3
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2,8	2,8
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1	1
Points pour ce thème (maximum 16 points)		9,6	9,6
Total du thème (maximum 10 %)		6,0%	6,0%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0,5	0,5
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2,8	2,8
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	1,5	2
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2,8	3
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	1
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8,6	9,3
Total du thème (maximum 20 %)		8,6%	9,3%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	1
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	3	3
Points pour ce thème (maximum 8 points)		4	4
Total du thème (maximum 10 %)		5,0%	5,0%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

54% 57%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux
Justification du pointage attribué

Voir "RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RAISONS EN APPUI AU RAPPORT D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR" ci-joint.

Préparé par : Francis Brien, ing.

Approuvé par : Réjean Durocher, ing., M.Ing.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Denis Allard, ing.	Signature		Date	
------------------	--------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
-----------------	--	-----------	--	------	--

Chef de division	Martin Boulianne, ing.	Signature		Date	
------------------	------------------------	-----------	--	------	--

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui Non

Date 15-02-2017

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
 réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Voir la note "Évaluation de rendement de l'entrepreneur - Conclusions suite aux réponses de Groupe TNT" incluant un tableau explicatif qui compare l'argumentation originale de Beaudoin-Hurens, les réponses fournies par le Groupe TNT et l'analyse des réponses de TNT par Beaudoin-Hurens.

De façon générale, l'entrepreneur confirme les différents constats et les expliquent. Ceci ne change en rien le fait que les constats ont bel et bien eu lieu malgré les explications. Suite aux commentaires de l'entrepreneur, la note de l'évaluation passe de 54% à 57%. Le rapport de rendement insatisfaisant est donc maintenu.

Chargé de projet	Denis Allard, ing.	Signature		Date	21-03-2017
------------------	--------------------	-----------	--	------	------------

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
-----------------	--	-----------	--	------	--

Chef de division	Martin Boulianne, ing.	Signature		Date	
------------------	------------------------	-----------	--	------	--

Direction	Chantal Aylwin, ing., directrice	Signature		Date	
-----------	----------------------------------	-----------	--	------	--

Montréal, le 6 mars 2017

VILLE/CLIENT : Ville de Montréal
PROJET : Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR 2016)
OBJET : Évaluation de rendement de l'entrepreneur
Conclusion suite aux réponses de Groupe TNT
N/DOSSIER : 324006 (10900-06)

Suite à l'analyse des réponses de Groupe TNT, Beaudoin Hurens désire confirmer que la prestation de services offerte par l'entrepreneur ne respecte pas les normes de qualité pour les projets de réfection de voirie et de la chaussée de la Ville de Montréal.

Les raisons invoquées pour maintenir notre évaluation de rendement de Groupe TNT pour le contrat 324006 sont les suivantes :

- L'entrepreneur a débuté ses travaux le 3 août 2016 alors que l'ordre de débiter les travaux était le 25 juillet 2016.
- À la date de réception provisoire des travaux le 17 novembre 2016, toutes les rues étaient complétées à l'exception de la rue Henri-Julien. De plus, le marquage des rues n'a pas été finalisé à cause du froid.
- Les échéanciers globaux et bihebdomadaires présentés par Groupe TNT ne concordaient pas. De plus, les deux types d'échéanciers différaient avec la séquence des travaux in situ.
- L'entrepreneur n'arrivait pas à gérer les travaux de ses sous-traitants en trottoir.
- Les lacunes dans la gestion des travaux, principalement des sous-traitants en trottoir, nuisaient aux communications entre le chargé de projet de l'entrepreneur, les surveillants de chantier, le laboratoire et les auditeurs de la Ville. La question était la suivante : où l'entrepreneur travaille-t-il aujourd'hui ?
- Les retards dans l'exécution des travaux se sont également traduits par la révision des communiqués aux résidents, aux partenaires et aux médias, et ce, à de multiples reprises.

(Suite à la page suivante)

Projet : Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR 2016)
Objet : Évaluation de rendement de l'entrepreneur
Conclusion suite aux réponses de Groupe TNT
N/dossier : 324006 (10900-06)

Page 2 de 2

- À la mi-septembre (15 septembre 2016), la Ville a transmis à l'entrepreneur un avis de redressement en vue de signifier ses inquiétudes quant au déroulement des travaux (respect des échéanciers et planification des travaux). Cet avis faisait suite à deux rencontres formelles à cet égard.
- Le 19 septembre 2016, Groupe TNT s'engageait par écrit à corriger la situation et a fourni un échéancier respectant la fin de la totalité des travaux en novembre 2016.
- Malgré l'avis de redressement envoyé par la Ville et son engagement écrit, l'entrepreneur n'a pas été en mesure de rattraper le temps perdu, faute de main d'œuvre et d'équipement suffisant à l'approche de la saison hivernale.

Considérant ce qui précède, le non-respect des engagements de Groupe TNT à finaliser l'ensemble des travaux selon l'échéancier et après analyse des réponses de l'entrepreneur, Beaudoin Hurens a revu à la hausse le pointage initial, soit à 57 % au lieu de 54 %. Le pointage demeure donc toujours insatisfaisant.

Beaudoin Hurens tient cependant à souligner que les travaux réalisés par l'entrepreneur sont de qualité même si la totalité des rues n'ont pas été complétées.

Document préparé par : Mathieu Gélinas et Francis Brien.

Approuvé par :



Réjean Durocher, ing. M.Ing.
Chargé de projet principal
Beaudoin Hurens

p. j. : Tableau comparatif des réponses fournies à l'évaluation de rendement de l'entrepreneur.

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
1. SANTÉ ET SÉCURITÉ							
1.1 Avis ouverture de chantier	2,8	2 courriels de rappel ont été envoyés par BH à TNT (19 et 25 juillet 2016). L'ordre de débiter les travaux (pour le 25 juillet 2016) a été envoyé le 22 juillet 2016 sans le document.	Exigences de la CNESST rencontrées au niveau du délai (10 jours avant le début des travaux). Avis transmis à la CNESST le 20 juillet 2016 et les travaux ont débuté le 3 août.	Ce document devait accompagner la lettre d'ordre de débiter les travaux. Le pointage est maintenu.	2,8		
1.2 Programme de prévention	0	Tel que mentionné à l'article 2.1 du procès-verbal de la réunion de démarrage, le programme de prévention n'a jamais été remis (évaluation transmise à l'entrepreneur le 13 janvier 2017).	L'ensemble des travailleurs de TNT connaît bien le programme de prévention. Un département de santé et sécurité veille à son application. Ce document a été transmis à plusieurs reprises dans le cadre de nombreux projets avec la Ville. Admet qu'il n'a pas été envoyé avant le début des travaux. Document transmis à BH le 17 janvier 2017.	Le programme de prévention n'a tout simplement pas été transmis. Le consultant a fait la demande bien avant le début des travaux. Le pointage est maintenu.	0		
1.3 Prend action pour les situations SST	2	Beaudoin Hurens a dû envoyer 4 courriels mentionnant les points suivants : - suivi serré sera appliqué concernant la sécurité des citoyens ; - tarde à compléter ses travaux malgré l'état des lieux jugé dangereux (rue Rachel) ; - rappel à l'entrepreneur d'installer des balises de sécurité (rue Rachel) ; - rappel à l'entrepreneur qu'il est responsable de la sécurité des citoyens en tout temps concernant la protection des arrières trottoirs non reblayés (Rosemont) ; - état pitoyable de la piste cyclable sur la rue Rachel suite à la coulée des cours d'eau et ce, sans protection.	Courriels de Beaudoin Hurens et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal concernant l'état de la piste cyclable sur la rue Rachel : L'entrepreneur a rapidement mobilisé de la signalisation pour protéger les cours d'eau. Il a proposé de devancer les travaux corrélatifs afin de paver rapidement la piste cyclable et sécuriser le tout. Courriel de Beaudoin Hurens suite aux travaux des arrières trottoirs : L'entrepreneur admet que les arrières trottoirs n'ont pas été reblayés après les travaux de reconstruction de trottoirs. Il mentionne avoir pris les mesures nécessaires pour protéger les arrières trottoirs. Le matériel endommagé a été retiré. L'entrepreneur a fait une tournée des lieux pour s'assurer que le tout soit sécuritaire. Il a remédié de façon efficace aux situations notées par la Ville.	Pour la piste cyclable sur Rachel, l'entrepreneur a agi pour mettre de la signalisation, mais elle n'était pas adéquate et une réunion fut requise sur place, avec l'arrondissement. C'est l'arrondissement qui a exigé que la piste cyclable soit pavée rapidement pour la sécuriser et aucun permis d'occupation n'a été autorisé sur cette rue tant que les travaux de pavage n'avaient pas été complétés. Pour les arrières trottoirs, l'entrepreneur a dû être averti à quelques reprises et c'est le consultant qui a demandé qu'une tournée des lieux soit effectuée régulièrement. Le vandalisme fait sur les éléments de sécurité (piquets, rubans) est fréquent et ce n'est pas une excuse. Cependant, l'ensemble des rues autres que Rachel et Rosemont, n'a pas suscité d'avertissement quant à la sécurité du public en général (quelques ajustements en chantier mineurs requis seulement). Le pointage peut être augmenté à 2,8.	2,8		
1.4 Signalisation adéquate	2	Beaudoin Hurens a dû envoyer 3 courriels mentionnant les points suivants : - signalisation en place sur la piste cyclable de la rue Rachel est complètement déstructurée ; - reçu un appel des policiers du quartier qui ont signalé plusieurs problématiques de signalisation à l'entrée et à la sortie du chantier de la rue Rachel ; - un manque flagrant de repères visuels sur la rue Rachel ; - 8 avis de chantier transmis à l'entrepreneur en lien avec la signalisation, dont 3 avec une pénalité monétaire.	Courriel de l'arrondissement au sujet de la signalisation déplacée sur la rue Rachel : L'entrepreneur évoque que le matériel a été déplacé et que les automobilistes sont peu familiers avec la nouvelle configuration des voies. soutien que du personnel a été envoyé sur place dans la demi-heure après l'avis pour recifier la situation. Des modifications doivent être apportées à la signalisation sur la rue Rachel : - les automobilistes effectuaient des manoeuvres dangereuses puisque la signalisation portait à confusion ; - il est fréquent, lors d'entraves complexes, d'apporter des modifications en chantier ; - un représentant de l'arrondissement a tenu à féliciter l'entrepreneur du succès des corrections apportées ; - changements et corrections apportées rapidement. Manque de balises TRV10 et TRV7 sur la rue Rachel correctifs apportés rapidement. Tableau des non-conformités en signalisation l'entrepreneur a justifié chaque mémo de chantier (voir réponse de l'entrepreneur sur son évaluation).	En général, nous avons obtenu une bonne collaboration pour les changements requis en chantier. Les planches de signalisation étaient de bonne qualité et généralement bien suivies au niveau de l'installation des panneaux. La majorité des problèmes ont été observés sur la rue Rachel, qui constituait un tronçon de rue important en matière de quantités de travaux et de gestion de la circulation. C'est la raison pour laquelle nous avons octroyé une note relativement basse. L'entrepreneur mentionne par lui-même que la signalisation portait à confusion. Félicitations du représentant de l'arrondissement suite à plusieurs rappels à l'ordre de ce sujet. Le pointage peut être augmenté à 2,8.	2,8		
Total : (16 pts) 10 %	4,3%				5,3%		0,0
2. CONFORMITÉ TECHNIQUE							
2.1 Suivi des plans et devis	3	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu	3		
2.2 Correction des déficiences	2,8	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu	2,8		
2.3 Documents techniques fournis selon contrat	3,5	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu	3,5		
Total : (12 pts) 25 %	19,4 %				19,4 %		0,0%
3. RESPECT DES DÉLAIS, ÉCHÉANCIERS, BUDGETS							
3.1 Respect des délais	0	La période de travaux est autorisée jusqu'au 21 octobre 2016 (lettre de prolongation du délai contractuel transmise le 11 octobre 2016 accordant 12 jours supplémentaires). La réception provisoire a été réalisée le 17 novembre 2016 (date de fin des travaux). 27 jours de pénalité.	Délai contractuel : voir la lettre de justification du délai contractuel dépassé transmise à Beaudoin Hurens le 15 février 2017. L'entrepreneur justifie entièrement les 27 jours de pénalité pour les raisons suivantes : - problèmes d'infrastructures sur l'avenue du Parc-La Fontaine ; - Classique du Parc Lafontaine (marathon) ; - travaux reportés sur la rue Rachel suite à une demande de Beaudoin Hurens ; - réparation et pavage sur l'avenue De Gaspé ; - report du planage en raison des températures hivernales ; - arrêt des travaux par le Bureau de l'inspecteur général. et ; - les journées de pluie	Après analyse de la lettre de justification du délai contractuel transmise à Beaudoin Hurens, le consultant accorde 7 jours supplémentaires, ce qui donne quand même 20 jours de dépassement en pénalité par l'entrepreneur. Le pointage peut être augmenté à 1.	1		
3.2 Respect des échéanciers	1	L'entrepreneur n'a respecté aucun délai contractuel prescrit au devis de circulation pour les rues Rosemont, Rachel et University. Les travaux devaient être terminés avant le 20 août 2016.	Délai à respecter au devis circulation : Les demandes ont été envoyées pour savoir si les dates butoires pouvaient être déplacées. Les travaux sur la rue University étaient permis avant le 25 août, ceux sur la rue Rachel avant le 22 septembre et sur le boulevard Rosemont, aucune réponse. Selon l'échéancier du 3 août, le délai contractuel total était respecté. 11 révisions de l'échéancier ont été produites dans le but d'informer les intervenants des changements effectués à la planification et de démontrer l'intention de mener ce projet à terme dans les temps demandés. L'entrepreneur mentionne avoir engagé trois sous-traitants spécialisés en bordures et trottoirs pour être en mesure de respecter le délai contractuel. Il a combiné certaines phases du projet dans le but d'accélérer la progression des activités. De plus, il estime avoir soumis un échéancier qui respecte les exigences des documents contractuels et avoir pris les actions nécessaires afin de respecter les délais présentés.	Même avec les demandes de report des dates butoires pour les rues University, Rachel et Rosemont, celles-ci n'ont pas été respectées. Les activités mentionnées aux différents échéanciers transmis ne reflétaient pas ce qui se passait vraiment au chantier. Les activités de la journée suivante étaient divulguées au surveillant la journée d'avant, la plupart du temps. Celui-ci ne pouvait pas se fier à l'échéancier à jour de TNT. Les 3 sous-traitants pour les travaux de trottoirs ont été mandatés en raison du retard pris en début de chantier. Le pointage de 1 est maintenu.	1		
3.3 Collaboration dans la gestion des changements	2,8	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Le pointage de 2,8 est maintenu.	2,8		

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
3.4 Demandes de paiements complètes et selon contrat		Le premier décompte a été transmis le 5 novembre 2016 (début des travaux en chantier le 3 août 2016). Le décompte #1 a dû être révisé à 4 reprises suite aux commentaires de Beaudoin Hurens.	Un décompte par mois aurait dû être envoyé. Il a été ardu d'avoir les quantités mesurées à la fin de chaque mois. L'entrepreneur explique cette situation par un manque de temps du représentant de l'entrepreneur et du surveillant et de complications des quantités qui ne concordaient pas entre les deux parties.	Le manque de temps du représentant et du surveillant pour les relevés conjoints n'est pas une excuse. Il est tout à fait normal qu'il y ait des quantités ambiguës entre les deux intervenants et que des ententes soient faites à ce sujet. Le premier décompte a été transmis à Beaudoin Hurens beaucoup trop tard après le début des travaux. Le pointage de 2,8 est maintenu.			
Total : (16 pts) 25 %	2,8 10,3%				2,8 11,9%		0,0%
4. FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES							
4.1 Encadrement personnel de chantier	2,8	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu	2,8		
4.2 Collaboration avec les représentants de la Ville	3	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu	3		
4.3 Agit professionnellement et est proactif	2,8	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu	2,8		
4.4 Fournit les ressources humaines et matérielles selon les obligations		Le consultant a envoyé 2 courriels mentionnant les points suivants : - l'entrepreneur n'est pas en mesure de trouver un sous-traitant en marquage pour compléter les rues restantes ; - l'entrepreneur n'est pas en mesure de trouver un sous-traitant pour réaliser les trottoirs et les bordures.	Marquage des rues : l'entrepreneur évoque les raisons suivantes : - indisponibilité des sous-traitants en marquage en fin de saison ; - manque d'effectif pour répondre à la demande, et ; - conditions climatiques difficiles pour assurer la qualité des travaux de marquage. L'entrepreneur a finalement trouvé un sous-traitant en marquage, mais suite à des tests effectués sur place par celui-ci, la qualité des travaux ne peut être assurée. L'entrepreneur juge avoir fait le nécessaire pour faire le marquage de la chaussée. Retard pris lors du début des travaux de trottoir : le projet faisait face à une grave problématique vis-à-vis la disponibilité d'équipe pour réaliser la réfection des sections de trottoirs prévues. L'entrepreneur juge avoir pris les mesures nécessaires et fait appel à plusieurs ressources pour tenter de minimiser les impacts sur le reste du contrat. De plus, il mentionne qu'il a mobilisé plusieurs équipes à divers moments du projet pour respecter les prévisions faites dans les échéanciers. Plusieurs autres chantiers à Montréal étaient aussi réalisés par Groupe TNT à ce moment. Il est évident que l'exclusivité des équipes n'a pu être accordée au programme (PCPR), mais les efforts fournis ont permis d'optimiser leur présence en chantier. Le matériel nécessaire au parachèvement des travaux a été fourni avec assiduité.	L'entrepreneur savait depuis le 24 octobre 2016 que l'arrondissement de Rosemont ne procédait plus au marquage. Il a fait preuve d'un manque de proactivité pour trouver un sous-traitant rapidement. Plusieurs journées auraient été propices au marquage dû à la température adéquate pour la réalisation de ces travaux. Il y aurait eu seulement quelques secteurs non marqués si le sous-traitant avait été mandaté rapidement. Le manque de disponibilité de ses sous-traitants pour les travaux de trottoir en début de chantier est la cause première de son retard et de son non respect du délai contractuel. Le pointage de 1 est maintenu.			
Total : (16 pts) 10 %	1 6,0%				1 6,0%		0,0%
5. ORGANISATION ET GESTION							
5.1 Planification efficace des activités au chantier		Un total de 25 avis modifiés ont été transmis aux citoyens pour l'ensemble des rues prévues au contrat. Les comptes rendus de réunion de chantier no. 2 et no. 3 mentionnent qu'il y a beaucoup de changements à la dernière minute au niveau de la nature et de la localisation des travaux par rapport aux derniers échéanciers transmis par l'entrepreneur. Lettre d'avis de redressement no 1 transmise par la Ville à l'entrepreneur le 15 septembre 2016.	De nombreux changements dans la planification des travaux la planification était régulièrement mise à jour pour tenir compte des multiples impondérables et situations rencontrés en chantier tels que : - fuites d'aqueduc ; - interventions des travaux publics ainsi que les services en mauvais état sur l'avenue du Parc-La Fontaine ; - le marathon de Montréal et la Classique du Parc Lafontaine ; - la suspension des travaux à la demande de la Ville, du 28 octobre au 5 novembre, en raison d'un autre chantier présent sur la rue Sherbrooke ; - travaux reportés de 50 jours sur l'avenue De Gaspé suite à la découverte de zones d'affaissement majeures ; - température trop basse pour respecter les exigences des documents contractuels pour la pose du pavage (enrobé tiède permis par la suite). Les travaux de reconstruction des trottoirs ainsi que la nécessité d'accorder certaines ressources humaines sur d'autres chantiers ont eu une influence sur l'échéancier de ce projet. L'entrepreneur mentionne qu'il a tenu informé monsieur Gérard Maher, surveillant de chantier de Beaudoin Hurens, de tous les changements et ce, au fur et à mesure que ceux-ci étaient requis	Si les situations étaient dues seulement en raison des impondérables rencontrés en chantier sur les rues Lafontaine, Rachel et de Gaspé, la note aurait été beaucoup plus élevée, mais cela n'a pas été le cas. Au niveau des conditions météorologiques froides, si l'entrepreneur avait débuté ses travaux le 25 juillet tel que prévu, aucun enrobé tiède n'aurait été requis. La nécessité d'accorder certaines ressources humaines à d'autres chantiers n'est pas une raison valable. La délivrance des permis a été pénible et plusieurs révisions ont été nécessaires. Cela a eu un impact direct sur les autres chantiers prévus dans les arrondissements concernés (report et annulation). Le pointage de 0,5 est maintenu.			
5.2 Chantier propre et ordonné	0,5				0,5		
5.3 Minimise les impacts pour les citoyens et bon voisinage	2,8	Aucun commentaire	Aucun commentaire	Pointage maintenu.	2,8		
		Le consultant a envoyé 2 courriels mentionnant les points suivants : - la Ville est désolée qu'aucun dispositif (pierre ou plaque d'acier) n'ait été installé au niveau de l'entrée charretière d'un citoyen suite au planage du revêtement bitumineux ; - réception d'une plainte d'un citoyen stipulant que des panneaux de « no parking » sont en vigueur depuis un certain temps malgré l'absence de travaux. - plainte d'un citoyen mentionnant que le pavé-uni devant sa demeure a été enlevé pour la reconstruction d'un trottoir et que 2 mois plus tard, celui-ci n'a toujours pas été remis en place.	Pavé-uni non refait au 3220 Boulevard Rosemont l'entrepreneur avoue que la réparation de la section de pavé-uni a pris trop de temps avant d'être refaite, mais que les résidents avaient un accès sans difficulté. L'entrepreneur a été bien attentif vis-à-vis les demandes des citoyens et il affirme que leur représentant, Dominic Tossings, a régulièrement discuté avec les résidents. De plus, TNT mentionne que les entrées résidentielles ont toujours été libérées lors du décoffrage des trottoirs. Sur la rue De Chambly, l'entrepreneur dit avoir fait et distribué une lettre aux résidents pour les avertir qu'ils n'auront pas accès à leur stationnement lors de la reconstruction des trottoirs. Panneau « Défense de stationner » en vigueur sur l'avenue du Parc-La Fontaine : l'entrepreneur a procédé avec diligence pour la mise en fonction et hors fonction des panneaux « Défense de stationner » à la fin des travaux. La situation sur l'avenue du Parc-La Fontaine est particulière puisque l'entrepreneur stipule que les automobilistes ne respectaient pas les panneaux et ils les déplaçaient pour pouvoir se stationner, la veille des travaux. Un représentant s'est rendu sur place au moindre avis de la part du consultant.	C'est inacceptable de laisser une entrée privée sans pavé-uni durant 2 mois. Les entrées charretières étaient effectivement redonnées rapidement aux citoyens, mais n'étaient pas toujours sécuritaires (cours d'eau bas). Le consultant avoue que TNT a pris une bonne initiative pour les lettres aux résidents de la rue De Chambly. Par contre, quelques courriels de rappel ont été envoyés par Beaudoin Hurens à TNT pour que ce dernier finalise les arrières trottoirs au niveau des entrées charretières. Le pointage peut être augmenté à 2.			
	1,5				2		
5.4 Gestion efficace et optimale pour soulonner les imprévus		La note est attribuée suite à une discussion avec les responsables des travaux civils et de maintien de la circulation de Beaudoin Hurens. De manière générale, la gestion des imprévus ne nous semblait pas efficace et optimale. La note de passage est attribuée pour ce point.	L'entrepreneur cite les exemples suivants : - des planches de signalisation dans le devis de circulation ne pouvaient pas être utilisées pour l'exécution des travaux et des modifications ont été proposées par TNT ; - il a participé avec le consultant pour trouver la meilleure solution possible au problème concernant certaines listes de points ; - les imprévus rencontrés sur diverses rues en lien avec l'aqueduc ou le réseau pluvial de la Ville ont été signalés rapidement.	L'entrepreneur est loin d'être parfait, mais les exemples cités par TNT sont justes. Pour les problèmes rencontrés sur l'avenue du Parc-La Fontaine, le consultant a eu quelques difficultés à faire déplacer les équipes de l'entrepreneur pour aider les travailleurs de la Ville, mais les réparations se sont effectuées dans un délai raisonnable. Le pointage pourrait être augmenté à 3.			
	2,8				3		

LISTE DES CRITÈRES	POINTAGE	Justification de Beaudoin Hurens	Réponses Groupe TNT 2017-02-15	Réponses à Groupe TNT par Beaudoin Hurens	POINTAGE RÉVISÉ B.H.	Position de la Ville de Montréal	POINTAGE VdM
5.5 Coordination et suivi des sous-traitants et fournisseurs		Le consultant a envoyé 3 courriels mentionnant les points suivants : - Groupe TNT doit avertir son sous-traitant d'arrêter ses travaux, car il n'était pas supposé être présent sur la rue en question ; - le sous-traitant de l'entrepreneur a réalisé des travaux sans avertir ce dernier ni le surveillant de chantier ; - le sous-traitant en trottoir a décidé de procéder au bétonnage d'une section de trottoir non prévue lors de la demande d'assignation d'un technicien de laboratoire. La coulée s'est fait sans la présence du technicien.	Travaux de trottoir sur l'avenue De Gaspé réalisés sans signalisation et sciage sans surveillance d'entrepreneur mentionne qu'un rappel a été fait à son sous-traitant afin qu'une pareille situation ne se reproduise plus. L'entrepreneur suppose que le représentant de son sous-traitant n'a pas fourni la bonne information au surveillant. Travaux de bétonnage réalisés sans la présence du technicien de laboratoire : l'entrepreneur soutient que le bétonnage s'est poursuivi avec l'accord du surveillant Gérard Maher de Beaudoin Hurens. Son sous-traitant aurait arrêté les travaux dans le cas contraire et il affirme qu'il aurait perdu la possibilité de bétonner parce que le technicien ne pouvait plus rester. L'entrepreneur mentionne qu'il n'y a pas eu d'autre cas de ce genre durant le reste du projet.	L'entrepreneur a l'entière responsabilité de la gestion de ses sous-traitants. Des travaux ont été réalisés sans que celui-ci soit au courant, et ce, sans la présence de signaleur et en plus, en face d'un parc. Cette situation est inacceptable. L'entrepreneur doit assurer la sécurité du public en tout temps. Le consultant a éprouvé beaucoup de difficultés en début de projet à faire respecter le délai de décoffrage de 48 heures. Les sous-traitants ne voulaient pas s'y conformer et étaient complètement indifférents à recevoir des mémos de chantier à cet effet. Concernant le bétonnage accordé par le surveillant de chantier sur le boulevard Rosemont, la bétonnière était déjà sur place quand le surveillant a constaté le tout. Il est vrai que le consultant a autorisé le bétonnage étant donné le faible volume de béton mis en place. Les faits demeurent. L'entrepreneur n'a pas su gérer son sous-traitant comme il faut durant la réalisation du projet, même dans l'éventualité où le consultant aurait demandé l'arrêt des travaux. Le pointage de 1 est maintenu	1		0,0%
Total : (20 pts) 20 %	8,6%				9,3%		0,0%
6. COMMUNICATION ET DOCUMENTATION							
6.1 Documents contractuels soumis à temps		Le consultant a envoyé 5 courriels de rappel à l'entrepreneur concernant des documents administratifs manquants.	Courriels de rappel pour les documents administratifs manquants : L'entrepreneur mentionne que les documents administratifs ont, pour la plupart, été transmis au consultant. Toutes les fiches techniques ont été transmises ainsi que l'ensemble des formules de béton et d'enrobé pour le projet. Le relevé vidéo a été transmis à la fin du projet et la liste des sous-traitants a été envoyée à deux reprises lorsque que l'entrepreneur a engagé un nouveau sous-traitant. Selon l'expérience de l'entrepreneur sur des projets antérieurs, les plans de marquage n'ont jamais été utilisés par la Ville de Montréal. L'entrepreneur estime sévère la note attribuée par Beaudoin Hurens.	Le consultant estime avoir fait beaucoup trop de rappels à l'entrepreneur, soit par courriel et dans les procès-verbaux, concernant la transmission des documents administratifs. Selon le procès-verbal de la réunion de démarrage, le relevé vidéo devait être remis avant le début des travaux. À ce jour, il manque encore des informations par rapport aux sous-traitants de l'entrepreneur. Nous avons demandé à deux reprises à TNT de fournir une preuve écrite que les arrondissements n'exigeaient pas les plans de relevé de marquage existant et nous n'avons toujours rien à ce sujet. Le pointage de 1 est maintenu Le pointage de 3 est maintenu.	1		0,0%
6.2 Documents soumis sont clairs, pertinents et avec les bonnes justifications	3	Aucun commentaire	Aucun commentaire		3		0,0%
Total : (8 pts) 10 %	5,0%				5,0%		0,0%
TOTAL DE L'ÉVALUATION :	53,6%				56,8%		0,0%

Les items n'ayant pas la note de passage (70 %) sont indiqués en rouge.

APPRÉCIATION		POINTAGE	RENDEMENT
Attentes non rencontrées	L'entrepreneur n'a répondu à aucune exigence ou attente signifiée pour ce critère.	0	La note de passage pour un rendement satisfaisant est de 70 %. Si on considère que le critère a été rencontré de façon satisfaisante, on inscrit un pointage de 2,8 ou plus.
Attentes partiellement rencontrées	L'entrepreneur n'a pas complètement répondu aux exigences pour ce critère. Une amélioration importante est requise.	1 à 2	
Attentes rencontrées suite à un ou plusieurs avis	L'entrepreneur a répondu aux exigences et attentes signifiées, mais un ou plusieurs avis ont été nécessaires.	2 à 3	
Attentes rencontrées	L'entrepreneur a répondu aux exigences et attentes signifiées de sa propre démarche.	3 à 4	



Laval, le 27 mars 2017

« SANS PRÉJUDICE »

Monsieur Martin Boulianne, ing.

Chef de division, réalisation des travaux

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Ville de Montréal

801, rue Brennan, 7^e étage

Montréal (Québec) H4C 0G4

PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ RÉCEPTION

Projet : **Travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR 2016) – Contrat 324005**

Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont – La-Petite-Patrie et Le Plateau Mont-Royal (PCPR 2016) – Contrat 324006

Objet : **Mesures correctives suite aux évaluations de rendement insatisfaisant**

Monsieur,

La présente fait suite à notre rencontre tenue le 24 mars dernier et elle a pour but de résumer sommairement l'essentiel de nos discussions.

Nous comptons également vous exposer les mesures correctives que nous avons déjà établies et mises en place au sein de notre entreprise afin de respecter et répondre en tout point aux exigences imposées par la Ville de Montréal sur chacun des projets à venir. Sachez que les évaluations reçues sur deux (2) de nos chantiers ne représentent d'aucune façon les intentions et le professionnalisme de notre entreprise et dans les circonstances, il nous semblait impératif de réagir promptement afin que cette situation ne se reproduise. Nous entendons nous conformer aux exigences de la Ville qui permettront de consolider notre relation d'affaires à court, moyen et long terme.

Historique du Groupe TNT et du Groupe TCI

Souvenons-nous rapidement que *Groupe Hexagone s.e.c.* avait été formé en 2013 suite à une réorganisation et une intégration des entreprises autrefois connues sous les noms de *Constructions Louisbourg Ltée*, *Simard-Beaudry Construction inc.*, *Ciments Lavallée Ltée*, *Les Fondations Géodex Inc.* et *Les Raccords H2O Inc.*

.../2





Le Québec était à plus ou moins deux (2) semaines de perdre un autre siège social important, lorsque qu'en novembre 2014, *Groupe TCI* a acquis l'ensemble de ces actifs. Dès lors, *Groupe TCI* a choisi de créer *Groupe TNT inc.* et immédiatement, s'amorçait une grande restructuration mais principalement une intégration de tous ces nouveaux actifs au sein de l'organisation. Cette transaction majeure pour l'organisation a été d'une grande importance pour elle et pour chacun de ses clients puisqu'elle a permis également d'ajouter aux actifs du *Groupe TCI* non seulement l'une des cinq plus grandes carrières d'agrégats au Québec mais également trois (3) usines d'asphalte dont deux (2) sont sises sur l'île de Montréal.

Tout en respectant son évolution constante depuis plus de 40 ans, cette acquisition a permis à notre organisation de se diversifier d'avantages et d'offrir à nos clients, une gamme de services encore plus complète. Désormais, notre organisation a l'avantage d'être à la fois diversifiée et spécialisée. Par cette acquisition, nous sommes présents maintenant dans six domaines de l'industrie de la construction, soient : les grands travaux routiers, le génie civil, l'énergie, la télécommunication, l'éclairage de rue incluant la supersignalisation et dans l'exploitation de carrières, usines d'asphalte et de bloc de béton.

Il est important de souligner que *Groupe TCI* est une organisation intègre, fière et honnête, qui possède cinq (5) certificats émis par l'*Autorité des Marchés Financiers* sans oublier qu'elle s'est classée comme la deuxième plus grande entreprise en construction du Québec en 2015. De plus, l'entreprise se conforme également à la norme internationale ISO 9001 en matière d'assurance qualité et amélioration continue. Elle est aussi en démarche pour l'accréditation au référentiel canadien COR au niveau de la gestion de la sécurité sur les chantiers de construction.

Notre objectif premier a toujours été axé sur le service offert à nos clients et la satisfaction de chacun d'eux dans l'exécution de tous nos travaux, ce qui est en grande partie, la source de notre réussite et de notre renommée. Malgré l'acquisition qui demeure tout de même récente, nous vous assurons que l'objectif premier demeure : un service hors-pair et une qualité de travaux impeccables.

Compréhension des évaluations de rendement insatisfaisant soumises par la Ville de Montréal

Tel que mentionné déjà lors de notre rencontre, nous sommes hautement sensibilisés et concernés par la réception des deux (2) évaluations de rendement insatisfaisant décernées suite à la réalisation des contrats portant les numéros 324005 et 324006. Ces documents ont été reçus avec le plus grand sérieux au sein de notre équipe de Direction et c'est pour cette raison que nous avons réagi rapidement.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Montréal constitue l'un des partenaires d'affaires les plus importants de notre organisation. Nous réalisons, pour elle, de **très nombreux** projets annuellement dans toutes nos sphères d'activités, tels : travaux de pavage, de bordures et trottoirs, d'aqueducs et égouts et de grands travaux de génie civil, conduits souterrains, etc.

.../3





Considérant le nombre importants de projets octroyés par la Ville de Montréal et effectués en toute conformité par nos entreprises, nous aimons croire, malgré les difficultés récentes survenus sur deux (2) des projets exécutés par notre organisation, que notre groupe est reconnu favorablement par la Ville de Montréal comme une entreprise sérieuse qui présente des soumissions compétitives et qui réalise des projets de construction multidisciplinaires à sa satisfaction.

D'ailleurs, pour vous démontrer la réputation du *Groupe TNT* et celle de notre compagnie-mère, en l'occurrence *Groupe TCI*, nous vous invitons à consulter, à l'annexe A, les nombreux témoignages de satisfaction soumis par nos différents clients suite à la réalisation de divers projets.

Dans un tel contexte, votre déception n'a d'égale que la nôtre. Pour nous, malgré des centaines de projets réalisés à la satisfaction de nos clients, ces deux (2) évaluations insatisfaisantes constituent deux (2) évaluations en trop qui ne peuvent être négligées. Nous comprenons de vos propos que la livraison de ces deux (2) contrats n'a pas atteint les standards auxquels vous êtes habitués et surtout, le niveau de satisfaction auquel vous êtes en droit de vous attendre. Dans les circonstances, pour vous, comme pour chacun de nos clients et pour le bien de notre groupe, nous vous confirmons, par la présente, que nous ferons tout le nécessaire pour continuer de perfectionner nos méthodes de travail et d'adopter des meilleures pratiques de gestion sur chacun de nos chantiers, permettant ainsi d'améliorer notre relation d'affaires avec vous.

Mesures correctives prises par Groupe TNT suite aux évaluations de rendement insatisfaisant

La première mesure corrective apportée a été de s'assurer que l'ensemble des membres de la division Voirie Urbaine du *Groupe TNT* adhère elle aussi à la **mission** première du *Groupe TCI*, soit de répondre en tout temps aux attentes et exigences requises par chacun de ses clients et ainsi demeurer un partenaire d'affaires de premier plan. Des séances intensives de sensibilisation sont planifiées et une rétroaction en continue sera effectuée. Au besoin, les mesures disciplinaires appropriées à la situation seront appliquées s'il s'avérait que des réticences soient perçues.

De plus le **mandat**, la charge et les fonctions du vice-président actuel de cette division, ont été révisés à la baisse. En effet, dorénavant, celui-ci se consacre uniquement à la réalisation des contrats de pavage, bordures et trottoirs. Son principal objectif est de s'assurer de la satisfaction de nos clients en tout temps. Il devra aussi s'assurer que la culture et les normes de gestion établies du *Groupe TCI* soient respectées en tout point.

Vous devez savoir que nous sommes confiants que cette recette éprouvée sera des plus efficaces. La transaction étant encore relativement récente, nous avons tout juste **intégré** la division Voirie urbaine. Se faisant, cette dernière vient de subir les mêmes transformations que les autres divisions d'affaires du *Groupe TNT* (Grands travaux, Aqueducs et égouts, Carrère TNT, Houle H2O) avaient subies préalablement.

.../4



Au chantier, vous pourrez aussi bénéficier de mesures correctives lors de la réalisation de travaux de voirie importants tels que, ceux des contrats nos. 324005 et 324006 de la Ville de Montréal :

- Nos gérants de projet expérimentés ne pourront être affectés à plus de ces types de projets simultanément. Que ce soit pour la planification, la gestion, le suivi et l'exécution du projet.
 - ✓ **Amélioration apportée** : Sous l'ancienne administration, un gérant de projet pouvait être affecté jusqu'à 2 ou 3 projets de ce genre.
- Un assistant au gérant de projet (ingénieur junior ou un technicien) sera affectée à temps plein au chantier afin qu'il puisse apporter un soutien pour l'émission, le suivi et la transmission de toute la documentation requise à la bonne démarche du projet (échancier 3 semaines, documents techniques, programme de prévention, suivi et correction des travaux défectueux et des non-conformités, etc.).
 - ✓ **Amélioration apportée** : Sous l'ancienne administration, aucun assistant au gérant de projet n'était prévu. L'ajout d'une ressource supplémentaire se faisait au besoin. Nous souhaitons ainsi s'assurer d'être en mode proactif au lieu d'être en mode réactif.
- Un coordonnateur en circulation sera affecté à temps plein au chantier afin qu'il puisse planifier avec l'équipe de projets les avis de fermeture et le maintien d'une signalisation adéquate.
 - ✓ **Amélioration apportée** : Sous l'ancienne administration, aucun coordonnateur n'était prévu.
- Les exigences du devis technique seront respectées quant à la présence au chantier de 3 signaleurs.
 - ✓ **Amélioration apportée** : Sous l'ancienne administration, seulement 1 à 2 signaleurs étaient prévus pour l'exécution des travaux puisque nous espérions compter sur l'utilisation occasionnelle d'un travailleur de l'équipe de pavage pour combler les manques.
- Une équipe de travailleurs sera ajoutée pour la réalisation des travaux de réparations diverses durant l'exécution des travaux (nettoyage du chantier, assurer la conformité des entrées charretières temporaires pour les résidents, sécurisation des zones de travail, etc.).
 - ✓ **Amélioration apportée** : Sous l'ancienne administration, aucune équipe de travailleurs n'était attitrée spécifiquement pour ce genre de travaux.

.../5





- Des audits internes à intervalles planifiées seront effectuées pour nous assurer du respect de nos engagements et de la qualité des livrables.
 - ✓ **Amélioration apportée** : Sous l'ancienne administration, la division de Voirie urbaine n'était pas auditée.

Dans le but de constater la mise en application de ces mesures correctives et dans l'espoir de ne pas vivre à nouveau des bouleversements sur notre planification des travaux 2017, nous vous invitons à consulter, à l'annexe B, une portion de notre document interne de soumission pour le projet PCPR 2017 – Arrondissement Anjou, St-Léonard et Montréal-Nord (contrat no. 332304). Veuillez noter que pour cet appel d'offres, *Groupe TNT* souhaite obtenir prochainement l'adjudication du contrat par la Ville de Montréal puisque nous sommes le plus bas soumissionnaire conforme, ce qui nous permettra de vous démontrer les impacts positifs de l'ensemble de ces mesures correctives.

Impacts du report des certains contrats par la Ville de Montréal sur nos activités en 2016

Sans vouloir nous soustraire à nos engagements et à notre part de responsabilité, nous souhaitons tout de même vous sensibiliser sur certains événements qui ont pu influencer la planification générale de notre entreprise pour l'année 2016. Pour ce faire, rappelons les points suivants concernant les contrats qui nous concernent :

- Contrat no. 324005 - Travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve :
 - La soumission pour ce projet fût déposée le 16 mars 2016;
 - Le contrat nous a été octroyé le 16 mai 2016 pour un montant de 4 100 075 \$;
 - Un ordre de débiter les travaux a été émis le 4 juillet 2016.
- Contrat no. 324006 - Travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont – La-Petite-Patrie et Le Plateau Mont-Royal :
 - La soumission pour ce projet fût déposée le 16 mars 2016;
 - Le contrat nous a été octroyé le 16 mai 2016 pour un montant de 1 976 594 \$;
 - Un ordre de débiter les travaux a été émis le 25 juillet 2016.

Lors de la période de soumission de ces projets, la Ville de Montréal nous avait déjà octroyé trois (3) contrats en début d'année 2015 sans toutefois nous donner un ordre de débiter les travaux ni même une idée de leur exécution, soient les contrats suivants :

.../6





- Montréal #281801 - Travaux de voirie, éclairage, mise aux normes des feux de circulation sur le boulevard Lacordaire, coté Est :
 - Prix soumissionné : 1 075 039 \$;
 - Contrat octroyé le 20 janvier 2015;
 - Ordre de débiter les travaux donné le 8 août 2016 (soit plus de 19 mois après l'octroi du contrat).

- Montréal #282001 - Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Gouin Ouest et la rue Thimens :
 - Prix soumissionné : 3 038 604 \$;
 - Contrat octroyé le 28 avril 2015;
 - Ordre de débiter les travaux donné le 23 juillet 2016 (soit plus de 15 mois après l'octroi du contrat).

- Montréal #255301 - Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot :
 - Prix soumissionné : 1 430 620 \$;
 - Contrat octroyé le 16 juin 2015;
 - Ordre de débiter les travaux donné le 19 avril 2016 (soit plus de 10 mois après l'octroi du contrat).

Vous comprendrez que notre compagnie se devait de garantir un carnet de commande pour notre année 2016 pour ainsi s'assurer de conserver nos équipes de production affectées aux travaux de voirie. Avec de tels délais, variant entre 10 à 19 mois avant de recevoir l'ordre de débiter les travaux pour ces trois contrats de la Ville de Montréal, sans même parler de nos autres clients, il est facile de comprendre que notre planification 2016 a été affectée. Notre capacité de production a été durement mise à l'épreuve. Tel que mentionné précédemment, nous entendons éviter de nous placer dans une situation aussi délicate en 2017 et pour les années à venir.

Conclusion

Nous sommes très conscient que nous devons nous assurer de répondre aux exigences de nos clients et ce, lors de l'exécution de tous contrats de construction qui nous sont confiés. *Groupe TNT* a démontré à plusieurs reprises qu'elle est une entreprise responsable, sérieuse et intègre qui a la réputation de rencontrer les objectifs et les attentes de ses clients aussi nombreux soient-ils, que variés. C'est pour cette raison, que chacune des remarques faites dans le but d'améliorer nos entreprises, sont toujours accueillies favorablement et servent à enrichir notre processus d'amélioration continue.

.../7





Sans minimiser les difficultés rencontrées lors de ces deux (2) projets, ceux-ci représentaient une valeur facturée de 4 675 000 \$ sur un volume d'affaire de 65 958 000 \$ en 2016 entre la Ville de Montréal et *Groupe TNT* à elle seule (globalement pour *Groupe TCI* le montant est d'environ 80 M\$). Notre organisation subirait des préjudices très importants advenant une exclusion. En toute humilité, nous croyons sincèrement que si cette solution est retenue, elle ne servirait pas les meilleurs intérêts de la Ville de Montréal, de ses élu(e)s et de ses citoyen(ne)s ou des centaines d'employé(e)s de notre groupe.

Depuis plusieurs décennies, nous avons démontré être un joueur important dans l'industrie, tant par notre grande capacité à réaliser des travaux que par notre politique de prix des plus agressives. Notre seule présence comme soumissionnaire augmente la pression sur l'industrie. Dans une période d'activité accrue, rien ne pourrait plaire d'avantage à l'industrie que de voir la Ville de Montréal nous écarter comme fournisseur de services. Cela aurait donc pour conséquence, d'exposer inutilement la Ville à un marché haussier.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède ainsi que des documents joints à la présente, nous souhaitons sincèrement que ces explications permettront la poursuite de notre relation d'affaires. Nous sommes convaincus être un partenaire sérieux et sommes désireux de respecter en tout point vos exigences et nous sommes prêts, à modifier et/ou apporter tous changements nécessaires et utiles afin de vous assurer de notre entière collaboration. Nous ne sommes pas fermés à aucune proposition constructive permettant de faire évoluer notre relation positivement.

Finalement, si des informations additionnelles vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés, lesquels demeurent à votre entière disponibilité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Yannick Tardif, ing.
Vice-président directeur des opérations

Stéphane Gauthier
Président

p.j.





Annexe A

Témoignages de satisfaction et évaluations de la satisfaction



	ÉVALUATION DE LA SATISFACTION	FORM-08-14
		Rév. 4 (18-03-2015)

No. projet: 7051011 Projet: Auto route Bonaventure POCEI 61921
 Chargé de projet: Maxime Rivest

POUR CHAQUE ÉNONCÉS SUIVANTS, VOUS ÊTES :	Très satisfait (9)	Satisfait (7)	Moyennement satisfait (5)	Insatisfait (3)	Très insatisfait (1)
La qualité des travaux est conforme aux demandes des plans et devis de vos professionnels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ouvrage a été livré selon l'échéancier mis à jour en cours de projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les listes de déficiences sont rapide complétées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le gérant de projet est disponible pour répondre à vos questions, la relation de travail est harmonieuse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le surintendant est efficace en chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'équipe de travail est fonctionnelle sur le chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La sécurité sur le chantier est respectée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le travail des sous-traitants sous notre responsabilité est adéquat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La facturation est efficace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SATISFACTION GÉNÉRALE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOS COMMENTAIRES :

Projet réalisé dans les délais exigés avec une bonne collaboration de l'équipe chantier et une excellente gestion des changements.

Mais avons noté une amélioration de la sécurité en cours de projet principalement par une plus grande intégration de la sécurité dans la planification de l'ouvrage.

Nom du répondant: Sylvain Marchand
 Répondu le (a-m-j): 2016-09-08 (Par Téléphone)



ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

FORM-08-14

Rév.4 (18-03-2015)

No.contrat : 7051012 Projet : Estacade

Chargé de projet : Gabriel Levac

POUR CHAQUE ÉNONCÉS SUIVANTS, VOUS ÊTES :	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Insatisfait	Très Insatisfait
▪ La qualité des travaux est conforme aux demandes des plans et devis de vos professionnels **		X			
▪ L'ouvrage a été livré selon l'échéancier mis à jour en cours de projet			X		
▪ Les listes de déficiences sont rapidement complétées			X		
▪ Le gérant de projet est disponible pour répondre à vos questions, la relation de travail est harmonieuse		X			
▪ Le surintendant est efficace en chantier		X			
▪ L'équipe de travail est fonctionnelle sur le chantier		X			
▪ La sécurité sur le chantier est respectée			X		
▪ Le travail des sous-traitants sous notre responsabilité est adéquat		X			
▪ La facturation est efficace *		X			
▪ SATISFACTION GÉNÉRALE		X			

VOS COMMENTAIRES :

* Fourniture des déclarations statutaires difficile
** Problématique d'ondulation du tablier de la structure principale à l'étude.

SVP, retourner ce questionnaire par courriel à l'attention du chargé de projet

Nom du répondant :

JOËL SHEEHY
(lettres moulées)

Signature :



EXP. S.M.E

Date :

2016-09-13



ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

FORM-08-14

Rév.4 (18-03-2016)

No.contrat : 7021000

Projet : Édouard-Montpetit, phase 2

Chargé de projet : Carl Therrien

POUR CHAQUE ÉNONCÉS SUIVANTS, VOUS ÊTES :	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Insatisfait	Très Insatisfait
▪ La qualité des travaux est conforme aux demandes des plans et devis de vos professionnels		X			
▪ L'ouvrage a été livré selon l'échéancier mis à jour en cours de projet	X				
▪ Les listes de déficiences sont rapidement complétées		X			
▪ Le gérant de projet est disponible pour répondre à vos questions, la relation de travail est harmonieuse	X				
▪ Le surintendant est efficace en chantier	X				
▪ L'équipe de travail est fonctionnelle sur le chantier		X			
▪ La sécurité sur le chantier est respectée			X		
▪ Le travail des sous-traitants sous notre responsabilité est adéquat		X			
▪ La facturation est efficace		X			
▪ SATISFACTION GÉNÉRALE		X			

VOS COMMENTAIRES :

SVP, retourner ce questionnaire par courriel à l'attention du chargé de projet

Nom du répondant :

Lisanne Hébert
(lettres moulées)

Signature :

Date :

13 sept. 2016.



ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

FORM-08-14

Rév.4 (18-03-2016)

No.contrat : 7021003 Projet : Aqueduc - rue Guy

Chargé de projet : Nathalie Éthier

POUR CHAQUE ÉNONCÉS SUIVANTS, VOUS ÊTES :	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Insatisfait	Très insatisfait
▪ La qualité des travaux est conforme aux demandes des plans et devis de vos professionnels	X				
▪ L'ouvrage a été livré selon l'échéancier mis à jour en cours de projet	X				
▪ Les listes de déficiences sont rapidement complétées	X				
▪ Le gérant de projet est disponible pour répondre à vos questions, la relation de travail est harmonieuse	X				
▪ Le surintendant est efficace en chantier	X				
▪ L'équipe de travail est fonctionnelle sur le chantier	X				
▪ La sécurité sur le chantier est respectée		X			
▪ Le travail des sous-traitants sous notre responsabilité est adéquat	X				
▪ La facturation est efficace	X				
▪ SATISFACTION GÉNÉRALE	X				

VOS COMMENTAIRES :

Nous sommes très satisfaits des travaux faits par TNT sur la rue Guy

SVP, retourner ce questionnaire par courriel à l'attention du chargé de projet

Nom du répondant :

Fernando Rivera, ing
(lettres moulées)

Signature :

Date :

13 septembre 2016



ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

FORM-08-14

Rév.4 (18-03-2016)

No.contrat : 61921 Projet : 7051011 - Bonaventure

Chargé de projet : Maxime Rivest

POUR CHAQUE ÉNONCÉS SUIVANTS, VOUS ÊTES :	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Insatisfait	Très insatisfait
▪ La qualité des travaux est conforme aux demandes des plans et devis de vos professionnels		✓			
▪ L'ouvrage a été livré selon l'échéancier mis à jour en cours de projet	✓				
▪ Les listes de déficiences sont rapidement complétées			✓		
▪ Le gérant de projet est disponible pour répondre à vos questions, la relation de travail est harmonieuse		✓			
▪ Le surintendant est efficace en chantier		✓			
▪ L'équipe de travail est fonctionnelle sur le chantier		✓			
▪ La sécurité sur le chantier est respectée			✓		
▪ Le travail des sous-traitants sous notre responsabilité est adéquat		✓			
▪ La facturation est efficace		✓			
▪ SATISFACTION GÉNÉRALE		✓			

VOS COMMENTAIRES :

Le fait d'avoir effectué le jumelage des phases BC et de compléter les travaux de remplacement du tablier en 2015 fût très appréciés par le client. De plus, la collaboration a été bonne tout au long du projet. Bien que nous avons indiqué avoir été satisfait du travail des sous-traitants, nous tenons à souligner les problèmes récurant reliés à l'obtention des plans de signalisation et à la coordination des entraves, lesquelles ont fait l'objet de nombreuses discussions. De plus, nous jugeons que la collaboration a été plus difficile avec votre sous-traitant électrique. Un plan de redressement en matière SST a été exigé en raison d'une certaine perte de contrôle.

SVP, retourner ce questionnaire par courriel à l'attention du chargé de projet

Nom du répondant : Sylvain Marchand

(lettres moulées)

Signature :

Date :

20/09/2016

	ÉVALUATION DE LA SATISFACTION	FORM-08-14
		Rév.4 (18-03-2015)

No.contrat : 7051002	Projet : Hertel-Viger
----------------------	-----------------------

Chargé de projet : Martin Lessard

POUR CHAQUE ÉNONCÉS SUIVANTS, VOUS ÊTES :	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Insatisfait	Très insatisfait
▪ La qualité des travaux est conforme aux demandes des plans et devis de vos professionnels		X			
▪ L'ouvrage a été livré selon l'échéancier mis à jour en cours de projet		X			
▪ Les listes de déficiences sont rapidement complétées		X			
▪ Le gérant de projet est disponible pour répondre à vos questions, la relation de travail est harmonieuse		X			
▪ Le surintendant est efficace en chantier		X			
▪ L'équipe de travail est fonctionnelle sur le chantier		X			
▪ La sécurité sur le chantier est respectée			X		
▪ Le travail des sous-traitants sous notre responsabilité est adéquat			X		
▪ La facturation est efficace		X			
▪ SATISFACTION GÉNÉRALE		X			

VOS COMMENTAIRES :

L'échéancier très serré a été respectée. Bonne coopération de l'équipe de GTNT.
 Au niveau de la sécurité, quelques évènements ont eu lieu mais il y a eu une amélioration en cours de contrat.

SVP, retourner ce questionnaire par courriel à l'attention du chargé de projet

Nom du répondant : **KEVIN TÊTREAU**
(lettres minuscules)

Signature : **TEL QUE DISCUTÉ AVEC KEVIN TÊTREAU AU TÉLÉPHONE**

Date : **14/09/2016**

7021004

Alain Vieille

De: Yannick Tardif
Envoyé: 19 septembre 2016 13:51
À: Alain Vieille
Objet: TR: Contrat 10178 - Appréciation du contrat

Voilà pour ton courriel...

Yannick Tardif, ing.

Vice-Président - Directeur des Opérations

Groupe TNT inc.

20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200

Boisbriand (Québec) J7E 4H5

Tél. : 450 431-7887 #7393

Cell. : 5146888313

ytardif@groupepnt.com

www.groupepnt.com



De : Alain Vieille

Envoyé : 17 juin 2016 17:39

À : Yannick Tardif

Objet : Fwd: Contrat 10178 - Appréciation du contrat

Tu pourras féliciter Carolane. Ca fini bien une semaine un courriel comme celui la.

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: <jeanl.lamarre@ville.montreal.qc.ca>

Date: 17 juin 2016 16:57:49 UTC-4

Destinataire: <avieille@groupepnt.com>

Cc: <cveillet@groupepnt.com>, <tmachado@groupepnt.com>, <sebastien.lacasse@ville.montreal.qc.ca>, <xbigrpa@ville.montreal.qc.ca>, <herveloge@ville.montreal.qc.ca>, <ddeveau@ville.montreal.qc.ca>

Objet: Contrat 10178 - Appréciation du contrat

Bonjour M.Vieille,

J'aimerais souligner par la présente ma sincère satisfaction concernant l'exécution du contrat en rubrique. Les travaux furent exécutés en respectant les délais et la qualité sous une gestion diligente et respectueuse de la part de l'équipe de TNT.

Au plaisir d'un futur contrat avec TNT,

Jean Lamarre, ing.

Chef de division

Service de l'eau - Direction de gestion stratégique des réseaux d'eau

Division de l'Optimisation du Réseau

1555, rue Carrie-Derick

Montreal, QC

Yannick Tardif

Objet: TR: 7021011 - TR: Une certaine fierté ce matin...

De : annie.boutin@ville.montreal.qc.ca [<mailto:annie.boutin@ville.montreal.qc.ca>]

Envoyé : 23 novembre 2016 15:07

À : wassi.aboudou.alao@ville.montreal.qc.ca; Benoit Lebeau <BLEbeau@groupepnt.com>; Tony Machado <TMachado@groupepnt.com>; Alain Vieille <avieille@groupepnt.com>

Cc : stephane.caron@ville.montreal.qc.ca

Objet : Fwd: Une certaine fierté ce matin...

Bonjour.

Un article élogieux dans le Journal Métro. Merci pour votre bon travail et bonne collaboration. À partager avec votre équipe sur le terrain.

Annie Boutin

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Julie NADON" <julienadon@ville.montreal.qc.ca>

Date: 23 novembre 2016 à 14:29:02 UTC-5

Destinataire: "Marie-Andrée L'ESPÉRANCE" <marie-andree.lesperance@ville.montreal.qc.ca>, "Thierry LARRIVEE" <thierrylarrivee@ville.montreal.qc.ca>, "Annie BOUTIN" <annie.boutin@ville.montreal.qc.ca>, "Stéphane CARON" <stephane.caron@ville.montreal.qc.ca>

Cc: "Sébastien LÉVESQUE" <sebastienlevesque@ville.montreal.qc.ca>, "Sylvain VILLENEUVE" <svilleneuve@ville.montreal.qc.ca>

Objet: Rép : □ Une certaine fierté ce matin... □

BRAVO !!!! :-)

Julie

Julie Nadon
Chef de division Urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et patrimoine
Arrondissement Sud-Ouest / Ville de Montréal
tél: 514-872-4394 / télécopieur: 514-872-1945



Sylvain VILLENEUVE---2016-11-23 12:58:17---De : Sylvain VILLENEUVE/MONTREAL A : Thierry LARRIVEE/MONTREAL@montreal, Marie-Andrée L'ESPÉRANCE/MONTREAL@montreal

De : Sylvain VILLENEUVE/MONTREAL

A : Thierry LARRIVÉE/MONTREAL@montreal, Marie-Andrée L'ESPÉRANCE/MONTREAL@montreal
Cc : Aurèle BLANCHETTE/MONTREAL@montreal, Sébastien LÉVESQUE/MONTREAL@montreal, Julie NADON/MONTREAL@montreal
Date : 2016-11-23 12:58
Objet : Re: Une certaine fierté ce matin...

Super 👍

C'est une démarche exemplaire sur toute la ligne ! Merci de votre engagement dans sa réussite!

Sylvain

Sylvain Villeneuve, urbaniste
Directeur aménagement urbain et patrimoine
Le Sud-Ouest
514 872-1451

Le 23 nov. 2016 à 10:44, Thierry LARRIVÉE <thierrylarrivee@ville.montreal.qc.ca> a écrit :
... que nous vous partageons... ;-)
<http://journalmetro.com/local/sud-ouest/actualites/1054388/des-commercants-heureux-malgre-les-travaux-sur-notre-dame/>

--
Thierry Larrivé
Communications
Arrondissement du Sud-Ouest
T. : 514 868-3695

Trouvez un marchand près d'ici

Quoi?

Près de?

Trouvez

Propulsé par **tc** • MEDIA

[🏠](#) / [Actualités](#) / [Communauté](#)

22/11/2016

Mise à jour : 22 novembre 2016 | 16:49

[A A](#) Ajuster la taille du texte ▼

Des commerçants heureux, malgré les travaux sur Notre-Dame

Par [André Desroches](#)

TC Media

[✉ Courriel](#)

[🐦 Tweeter](#)

[G+](#) 0

[Submit](#)



Les commerçants redoutaient le pire face aux travaux de réfection majeurs de la rue Notre-Dame lancés à la fin de septembre. Mais le chantier progresse rapidement et n'a pas viré au cauchemar pour les gens d'affaires rencontrés par TC Media.

Les ouvriers travaillent présentement dans le secteur de la rue Rose-de-Lima.

Les travaux ont commencé à Atwater et avancent tronçon par tronçon jusqu'à Saint-Augustin. La partie entre Atwater et Bérard est complétée.

Le projet de 10,5 M\$ réalisé par la Ville de Montréal entre Atwater et Saint-Augustin, un tronçon de 500 mètres, prévoit notamment la réfection des conduites d'aqueduc, des égouts et des équipements électriques souterrains.

Plus de peur que de mal

«Je suis content. Au début on était un peu cynique, mais force est d'admettre que ça avance bien. Il y a eu plus de peur que de mal», commente Germain Côté, propriétaire de la Sandwicherie St-Henri.

Jusqu'à maintenant le chantier a un impact mineur sur les affaires de son commerce assure-t-il. «C'est sûr qu'il y a une baisse de l'achalandage, mais nous n'avons pas trop peur pour notre avenir.»

Même son de cloche de la part du gérant de la Librairie Crossover Comics, Ray Silas. Lui aussi se dit étonné de la vitesse à laquelle les travaux sont effectués.

«Je trouve que c'est rapide. Le chantier avance assez vite. Pour être honnête, j'ai été surpris», confie-t-il.

Comme tous les commerçants interrogés, M. Silas aborde la situation avec philosophie. «Ce n'est pas l'idéal, mais il faut faire ces travaux», reconnaît-il.

La fin prévue dans un an

La fin des travaux est prévue pour novembre 2017. «On est dans les délais, se réjouit le maire de l'arrondissement, Benoit Dorais. Jusqu'à maintenant tout se passe bien.»

On trouve environ 90 places d'affaires dans la partie visée par les travaux. «Il y a une petite baisse d'achalandage des commerces, mais on ne parle pas de Notre-Dame comme d'un secteur à éviter», souligne Lynda Brault, directrice générale de la Société de développement commercial (SDC) Quartier du Canal.

La clientèle a accès aux commerces en tout temps. «On s'est toujours assuré que ce soit fluide sur les trottoirs», mentionne Benoit Dorais.

Deux employés de l'arrondissement sont sur le terrain pour s'assurer que les problèmes vécus par les commerçants soient traités rapidement. «L'arrondissement assure la surveillance du chantier. C'est plus facile que si c'était la ville-centre», note le maire. Un membre du conseil d'administration de la SDC visite aussi régulièrement les commerces pour voir s'il y a des problèmes à régler.

Propriétaire du salon de toilettage pour animaux Felinus, Anne-Marie Beaudet apprécie jusqu'à maintenant ce travail de liaison.

«La Ville et la société de développement commercial nous tiennent informés. Nous n'avons pas l'impression d'être seuls dans notre cour», souligne-t-elle.

Ce contact avec les commerçants va même au-delà de ce qu'elle pouvait imaginer. «À un moment les gens de la Ville sont venus me voir pour dire qu'ils devaient couper l'eau. Ils m'ont demandé quand ça m'adonnait le mieux. Je n'en reviens pas encore», lance Mme Beaudet.

Une pause pour l'hiver

Le chantier fera relâche pour l'hiver au début de décembre. Cette pause commencera avec la tenue d'un marché de Noël du 9 au 11 décembre. «La SDC et les commerçants vont s'approprier la rue avant qu'elle soit redonnée aux automobilistes», précise Lynda Brault.

Après le marché la rue Notre-Dame va être entièrement rouverte à la circulation. Les travaux vont reprendre au printemps.

Jean Lussier

De: Michel Bellemare <Michel.Bellemare@ville.mont-royal.qc.ca>
Envoyé: 16 décembre 2016 10:28
À: Dominique Lauzon
Cc: Student Engineering; Patrick Scott-Caron; Jean Lussier
Objet: RE: C-2016-44 - Décompte progressif no.1 - Chèque
Pièces jointes: DOC161216-16122016102050.pdf

Bonjour Dominique,

Tel que promis nous avons en main votre chèque pour le décompte progressif final no.1 (voir copie en pièce jointe). Je vous le fais parvenir par un service de courrier express afin que vous l'ayez dès aujourd'hui.

Dominique, je tiens à te remercier et te féliciter pour la façon dont tu as géré, planifié et exécuté notre projet. Il est facile de constater que tu t'engages dans ton travail et tiens à offrir un bon service à tes clients. Ton sens de l'écoute, ta franchise, ton approche simpliste, ta rapidité d'exécution et d'adaptation fais définitivement de toi un atout pour ton entreprise. La majorité des projets se dérouleraient beaucoup mieux s'ils étaient gérés par des gens avec ton sens de l'engagement.

Merci,

Michel Bellemare, ing.

Ingénieur de projets / Project engineer
Services techniques - Division Génie

Ville de Mont-Royal / Town of Mount Royal
20 Avenue Roosevelt, Québec, H3R 1Z4
Tél: 514-734-4120
Fax: 514-734-3084
Cell: 514-473-2106
michel.bellemare@ville.mont-royal.qc.ca



De : Michel Bellemare
Envoyé : 8 décembre 2016 11:03
À : 'Dominique Lauzon' <dlauzon@groupepnt.com>
Cc : 'Student.Engineering@ville.mont-royal.qc.ca' <Student.Engineering@ville.mont-royal.qc.ca>; 'Patrick Scott-Caron' <pscott@groupepnt.com>
Objet : RE: C-2016-44 - Proposition de décompte no.1

Dominique,

Décompte final ajusté. Toutes les quantités et montants devraient balancer.

Yannick Tardif

De: Stephane Gauthier
Envoyé: 24 mars 2017 13:22
À: Yannick Tardif
Objet: TR: Merci: Amazon / Argo

De : Robert Nadon
Envoyé : 24 mars 2017 13:22
À : Stephane Gauthier
Objet : TR: Merci: Amazon / Argo

De : Germain, Marc [<mailto:marc.germain@bell.ca>]
Envoyé : 31 janvier 2017 15:09
À : Danny Belanger <dbelanger@transelec.com>; Robert Nadon <rnadon@transelec.com>; Jean-Sebastien Gregoire <jsgregoire@transelec.com>; Simon Lussier <slussier@transelec.com>; Diane Vezina <dvezina@transelec.com>; Eric Fournier <EFournier@transelec.com>; Jacques Lavigne <jlavigne@transelec.com>
Cc : Normandeau, Emmanuel <emmanuel.normandeau@bell.ca>; Quesnel, Philippe <philippe.quesnel@bell.ca>; Sobey, Jason <jason.sobey@bell.ca>; SAYAD, KEVIN <kevin.sayad@bell.ca>; Belayachi, Manaf <manaf.belayachi@bell.ca>; Germain, Marc <marc.germain@bell.ca>
Objet : Merci: Amazon / Argo

Bonjour,

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de TCI pour les travaux associés projet Amazon/Argo. Je suis conscient que nous avons un défi de taille entre les mains mais avec votre leadership, votre collaboration ainsi que votre détermination nous avons réussi à livrer la portion pré-enfilage/civil/ télécom (pose de câble) avec succès...comme dirais Danny « mission accomplie ». S.v.p transmettre à vos équipes respectives notre plus grande satisfaction.

Un GROS merci à toute l'équipe,

Marc



Marc Germain

Gestionnaire principal / Senior Manager
Structures Souterraines et PRR
Approvisionnement du réseau
T: 514-391-5881, M: 514-926-0910

Yannick Tardif

De: Jacques Lavigne
Envoyé: 1 février 2017 09:22
À: Danny Belanger; Simon Lussier; Eric Fournier; Nancy Chaput
Cc: Sobey, Jason; Belayachi, Manaf; Jean-Sebastien Gregoire; Robert Nadon
Objet: Merci: Amazon / Argo

Belle réussite en équipe!

Jacques B. Lavigne Ing.

Vice-président
Approvisionnement et Services
(514) 850-6639



Téléphone : (514) 382-1550
Télécopieur : (514) 388-9020
Site Web : www.transelec.com

De : Normandeau, Emmanuel [mailto:emmanuel.normandeau@bell.ca]

Envoyé : 1 février 2017 08:57

À : Germain, Marc <marc.germain@bell.ca>; Danny Belanger <dbelanger@transelec.com>; Robert Nadon <rnadon@transelec.com>; Jean-Sebastien Gregoire <jsgregoire@transelec.com>; Simon Lussier <slussier@transelec.com>; Diane Vezina <dvezina@transelec.com>; Eric Fournier <EFournier@transelec.com>; Jacques Lavigne <jlavigne@transelec.com>

Cc : Quesnel, Philippe <philippe.quesnel@bell.ca>; Sobey, Jason <jason.sobey@bell.ca>; SAYAD, KEVIN <kevin.sayad@bell.ca>; Belayachi, Manaf <manaf.belayachi@bell.ca>

Objet : RE: Merci: Amazon / Argo

Bonjour à tous,

Je me joins à Marc et Philippe pour vous remercier sincèrement pour le professionnalisme, mais surtout une très bonne approche de partenariat pour trouver des solutions et nous amener à livrer rapidement dans les délais malgré toutes les embûches.

J'ai l'habitude de travailler indirectement avec vous, Marc étant prime, mais dans les circonstances, je crois qu'il était important que je souligne le travail qui a été accompli pour faire de Ville de Montréal et d'Amazon deux clients majeurs très satisfaits du déploiement Réseau.

Vous nous avez supporté du côté déploiement affaires pour ces projets majeurs au cours des 6 derniers mois, et je dois dire que nous avons été bien servi.

Merci !

Emmanuel Normandeau, ing.
Équipe Réseau / Network Team
Gestionnaire Principal - Approvisionnement des services affaires & NRMS/TARS

Yannick Tardif

De: Abdel Kacel <akacel@hayessignal.com>
Envoyé: 26 janvier 2017 08:34
À: Robert Leblanc
Objet: TR: Plan SIG-17-01055 (Saint-Dominique entre Sainte-Catherine et Place du Marché)

Bonjour Robert,

Voici un courriel de la ville pour notre bon service.

Merci!

De : marc.ranger@ville.montreal.qc.ca [mailto:marc.ranger@ville.montreal.qc.ca]
Envoyé : 26 janvier 2017 08:30
À : Abdel Kacel <akacel@hayessignal.com>
Objet : RE: Plan SIG-17-01055 (Saint-Dominique entre Sainte-Catherine et Place du Marché)

Merci pour votre bon service,

Marc Ranger
Agent Technique Principal
Arrondissement Ville-Marie

Tel: (514) 872-7204
marc.ranger@ville.montreal.qc.ca

De : Abdel Kacel <akacel@hayessignal.com>
A : "marc.ranger@ville.montreal.qc.ca" <marc.ranger@ville.montreal.qc.ca>
Cc : commande hayes <commandes@hayessignal.com>
Date : 2017-01-25 14:55
Objet : Plan SIG-17-01055 (Saint-Dominique entre Sainte-Catherine et Place du Marché)

Bonjour,

Ci-joint le plan de signalisation pour les travaux sur la rue Saint-Dominique, entre la rue Sainte-Catherine et Place du marché.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Merci

Salutations

Abdel Kacel
Concepteur en signalisation 
☎ (514) 850-5650 poste 5589
📠 (514) 382-3598
✉ akacel@hayessignal.com
4230 Rang Saint Elzéar Est, Laval, Qc H7E 4P2
Suite 200

[pièce jointe "SIG-17-01055.pdf" supprimée par Marc RANGER/MONTREAL]

Hydro Presse

96^e année – N° 10

DÉCEMBRE
2016

En couverture

**Sous le signe de
l'innovation au
poste Langelier**

Des générations
d'Hydro-Québécois

Remplacement des
transformateurs
historiques au poste
de la Manicouagan

Travaux réalisés par TCI

Projet : 33273

Poste LANGELIER



RÉFECTION DU POSTE LANGELIER

DES SOLUTIONS CRÉATIVES POUR UN PROJET HORS DU COMMUN

par **JULIE MALO**

Arrivé en fin de vie utile, l'appareillage isolé au SF₆ du poste Langelier doit être remplacé. Il faut toutefois le faire sans entraîner d'interruption de service pour les quelque 80 000 abonnés que le poste dessert. Gros plan sur un projet où les idées innovantes abondent.



MOCAPHOTO

Les Ingénieurs Nicolas Lagacé-Daigle, Daniel Poirier, Jean-François Claude et Saleman Alibhay, en pleine réflexion.

Travaux réalisés par TCI

Projet : 33273

Poste LANGELIER

P

our remplacer l'appareillage isolé au SF₆ du poste Langelier, tout en évitant les interruptions de service et en respectant un échéancier serré, les experts de la direction – Ingénierie de transport (DIT) de HQIESP ont envisagé différentes avenues. Ils ont notamment songé à remplacer un à un les trois disjoncteurs de ce poste sous enveloppe métallique (PSEM), mais cette solution était plus risquée et exigeait trop de temps.

Puis, Daniel Poirier, ingénieur – Conception de poste à la DIT, a proposé une solution inédite : la construction, à côté du PSEM existant, d'un poste extérieur temporaire auquel on raccorderait les deux lignes à 315 kV qui alimentent le PSEM et ses quatre transformateurs de puissance. Le PSEM pourrait ainsi être retiré du réseau, sans interruption de service, le temps de procéder au remplacement de l'appareillage SF₆.

Le projet et ses particularités

La conception du poste temporaire a été relativement simple, puisqu'elle est similaire à celle d'un poste extérieur conventionnel. Le projet a toutefois été compliqué par la configuration des lieux et l'espace très restreint, enclavé en milieu urbain. « Ces contraintes nous empêchaient entre autres d'utiliser des conducteurs nus comme nous le faisons habituellement dans les postes, précise Pierre Choquette, ingénieur de projets à HQIESP. Nous avons dû employer des câbles isolés haute tension souterrains, ce qui a entraîné la plupart des défis techniques auxquels nous avons eu à faire face. Mais

chacun d'eux a été relevé grâce à des idées créatives et à une étroite collaboration entre les équipes impliquées. »

Sur le chantier, la plus grande difficulté a été de travailler dans une zone exiguë, où se trouvent des infrastructures souterraines de HQD. « Nous devons travailler au travers d'un enchevêtrement de câbles de distribution souterrains et de massifs*, illustre Robert Viens, responsable de chantier à HQIESP. Creuser les tranchées qui allaient accueillir les câbles souterrains du poste temporaire, tout en maintenant les activités d'exploitation et de maintenance du poste, a été un tour de force. »



La performance de l'équipe TCI a collaboré grandement à la réussite de ce défi

L'échéancier du projet était très serré. Il fallait réaliser les travaux rapidement durant les quelques mois où la demande de charge au poste Langelier était la moins grande. Nous avons peu de marge de manœuvre. Un de nos plus grands succès est d'avoir respecté l'échéancier à la lettre, malgré plusieurs imprévus. »

— Robert Viens



MOCAPHOTO

Steve Maclure, surveillant principal, et Gilbert Rivard, surveillant, discutent sur le toit du bâtiment de manœuvre à 25 kV. À l'arrière-plan : le poste temporaire construit entre juillet 2015 et mars 2016.

Le poste Langelier

Situé en bordure de l'autoroute Métropolitaine, dans l'est de Montréal, le poste Langelier est un poste sous enveloppe métallique (PSEM) à 315-25 kV entièrement intérieur. Il est isolé au SF₆ et alimenté par deux lignes triphasées à 315 kV.

Poste sous enveloppe métallique (PSEM)

Aussi nommé poste blindé, le PSEM est un poste électrique isolé à l'aide d'un gaz, la plupart du temps l'hexafluorure de soufre (SF₆), dont l'enveloppe métallique externe est mise à la terre. Il a pour principaux avantages d'être très compact et de s'intégrer facilement en milieu fortement urbanisé.

* Massif : ouvrage de béton à travers duquel passent des câbles.

TCI était le principal collaborateur qui a amené Hydro-Québec à atteindre cet exploit

**Travaux réalisés par TCI
Projet : 33273
Poste LANGELIER**



MOCA PHOTO

Pierre Choquette passe devant les extrémités des câbles souterrains provenant du poste temporaire. Celles-ci surplombent le toit du bâtiment de manœuvre à 25 kV. Elles sont soutenues par des supports fixés au mur.



Robert Viens et Pierre Choquette, devant une partie du jeu de barres installé sur le toit du bâtiment de manœuvre à 25 kV. On y voit les extrémités des câbles souterrains provenant du poste temporaire qui viennent se raccorder aux deux lignes aériennes alimentant le poste Langelier.

Raccorder les lignes

Le plus important défi du projet aura sans doute été de trouver où placer les points de raccordement entre les deux lignes et le poste temporaire. Voici pourquoi.

Les conducteurs des lignes sont placés à la verticale sur le support d'arrêt, situé près du PSEM. Au-dessus du PSEM, ils sont fixés à un portique d'où ils pivotent à l'horizontale avant d'entrer dans le bâtiment et d'être reliés aux disjoncteurs. « À cause de leur position, il était très difficile de raccorder les conducteurs aux extrémités des câbles souterrains provenant du poste temporaire, explique Danièle Langlois, chef de projets – Postes, à HQIESP.

« De plus, nous devons respecter les distances de dégagement requises pour effectuer les travaux et installer les abris qu'allait utiliser une équipe de HQT pour préparer les extrémités de câbles. Tout ça, en maintenant une des deux lignes sous tension, afin d'éviter les interruptions de service. Tenir compte de tous ces facteurs aurait été impossible sans la modélisation 3D. »

À l'aide de mesures numériques 3D prises par des spécialistes de l'équipe Géomatique, les ingénieurs de l'équipe d'Hugues Morissette, chef – Conception – Postes et appareillage électrique à la DIT, ont modélisé leur concept avec le logiciel CATIA. Ils ont ainsi pu déterminer que le meilleur endroit pour placer les raccordements se trouvait au-dessus du toit du bâtiment de manœuvre à 25 kV.

« Les conducteurs n'étaient tout de même pas dans la position idéale, précise Daniel Poirier. Pour réussir les raccordements, nous avons dû concevoir un jeu de barres et des isolateurs adaptés, que nous avons installés sur le toit. Les câbles souterrains ont été rapprochés le plus près possible des

conducteurs et accrochés à des supports fixés aux murs du bâtiment. » Ces supports, un tour de force d'ingénierie, ont été imaginés par les équipes Câbles souterrains et Structure du bâtiment.

Jamais des extrémités de câbles souterrains à 315 kV n'avaient été montées si haut dans les airs à Hydro-Québec. À 23 m du sol, elles dépassent la toiture de plusieurs mètres. « Pour les hisser, nous avons dû élaborer des méthodes particulières et sécuritaires, notamment parce que les travaux se déroulaient à proximité d'une ligne à 315 kV sous tension, explique Robert Viens. Il s'agit d'une des nombreuses manœuvres inhabituelles effectuées sur ce chantier, qui ont exigé une grande collaboration de plusieurs intervenants. Ceux des équipes Soutien technique, Maintenance de lignes souterraines, Appareillage et automatismes de HQT, entre autres. »

Se brancher aux transfos

Trouver une façon de relier les câbles souterrains provenant du poste temporaire aux quatre transformateurs situés dans des niches sous la salle d'alimentation électrique du PSEM n'a pas été chose facile. La dimension des niches de même que la présence de nombreux équipements et appareils compliquaient en effet l'opération.

« Pour réussir, nous avons utilisé des caissons 315 kV isolés au SF₆, aussi appelés boîtes à câbles, que nous avons raccordés directement aux connexions haute tension des transformateurs, explique Daniel Poirier. Il s'agit d'un aménagement utilisé pour la première fois dans l'entreprise. Par manque d'espace à l'intérieur des niches, nous ne pouvions toutefois pas procéder comme il l'aurait fallu, c'est-à-dire installer les boîtes alors que les câbles sont dans leur position finale. »



Le poste temporaire a pris le relais du PSEM en novembre. Depuis, il alimente les quatre transformateurs. Cette étape était importante pour HQT, puisque le poste Langelier a été sécurisé dans les délais prévus, à temps pour la pointe hivernale. »

— Danièle Langlois

Travaux réalisés par TCI, ABB et HQ

Projet : 33273

Poste LANGELIER

Pour résoudre le problème, Saleman Alibhay, ingénieur – Câbles isolés haute tension à la DIT, a conçu des supports mobiles qui ont servi à positionner les câbles à l'intérieur des niches, une fois les boîtes installées. Une telle manœuvre n'avait jamais été effectuée auparavant.

« Chaque câble, prêt à être raccordé à la boîte, était fixé à son propre support, explique Saleman Alibhay. Au moment voulu, on déplaçait le support sur une distance d'un peu moins d'un mètre jusqu'à l'emplacement final du câble. » Afin de positionner tous les supports et de s'assurer d'avoir l'espace de dégagement adéquat pour effectuer le mouvement, sans rien accrocher et sans endommager les câbles, la modélisation 3D a, encore une fois, été essentielle.

« Pour faire cette partie du travail, nous avons construit un échafaudage qui nous permettait de travailler à proximité du transformateur, tout en le gardant en service, ajoute Robert Viens. Nous avons prévu qu'environ deux mois de travail seraient nécessaires pour installer les boîtes à câbles de chacun des transformateurs. Mais, avec des méthodes innovatrices et ingénieuses, nous avons graduellement raccourci le temps de travail d'un transformateur à l'autre, ce qui nous a permis de respecter l'échéancier. »

L'appareillage SF₆

Une fois les quatre transformateurs branchés au poste temporaire, le PSEM s'est retrouvé isolé du réseau et sa réfection a pu commencer. Nicolas Lagacé-Daigle, ingénieur – Appareillage majeur à la DIT, a rédigé les spécifications techniques qui ont été utilisées dans l'appel d'offres pour l'approvisionnement du nouveau PSEM, puis il a analysé les soumissions. « En étroite collaboration avec ABB, le fabricant installateur ayant obtenu le contrat, j'ai utilisé la modélisation 3D pour permettre à ce dernier de concevoir de nouveaux équipements adaptés au bâtiment existant. »

Le démantèlement de la salle d'alimentation électrique et de son appareillage isolé au SF₆ est pratiquement terminé. Le réaménagement de la salle débutera en janvier et se terminera en avril 2017. ABB commencera alors le montage de la nouvelle salle, et le PSEM sera remis en service à l'automne 2018. ▼



MCCAPHO

Au premier plan, René Ferreira, électricien – Appareillage à HQT. À l'arrière-plan, Jean-François Carrière d'ABB, Martin Roussille et Patrick Thériault, de la firme TCI, et Benoit Larose, chef électricien – Appareillage à HQT. Ils s'affairent à installer les boîtes à câbles d'un des transformateurs.



La modélisation 3D

La modélisation 3D a été essentielle pour planifier et exécuter les travaux.

« Sans cet outil, le projet tel que nous l'avons imaginé n'aurait pu voir le jour, assure Daniel Poirier. Comme il s'agit d'une conception hors normes, le 3D a notamment été indispensable afin d'établir les distances de dégagement sécuritaires pour effectuer les travaux et pour exploiter le poste temporaire. »



En vidéo

Pour voir une vidéo conçue à partir de modèles 3D qui présente le projet réalisé au poste Langelier, consultez *Hydro-Pressé* dans l'intranet.

POSTE DE LA MANICOUAGAN

LA PÉRENNITÉ DANS LA MIRE

par **SYLVIE BONNEAU**

Depuis le printemps 2015, le poste de la Manicouagan à 735-315 kV fait l'objet de différents travaux de pérennité. L'équipement est en voie d'atteindre la fin de sa vie utile. Le point de mire : le remplacement de transformateurs imposants et « historiques ».

L**e tour du projet**

Les quatre groupes de trois transformateurs monophasés à 735-315 kV du poste de la Manicouagan, appelés T1, T2, T3 et T4, et d'une puissance totale de 2 010 MVA, sont en train d'être remplacés par deux groupes de trois transformateurs monophasés d'une puissance totale de 3 300 MVA. Le premier groupe a été mis en service au début de décembre 2016, et le second le sera à l'automne 2017.

Tous ces transformateurs approchaient la fin de leur vie utile. « C'est aussi le cas d'une bonne partie de la section à 735 kV et de tout l'équipement de la section à 315 kV du poste. Le projet comprend, en plus du volet croissance, divers travaux de pérennité. Le volet le plus important est cependant le remplacement des transformateurs », indique Roby Desbiens, chef – Travaux.

Travaux réalisés par TCI

Projet :

Poste MANICOUAGAN



Étienne Michaud Ste-Marie

Fin septembre, arrivée du deuxième des trois transformateurs monophasés qui remplaceront l'ancien T4. À l'aide de rails conçus pour la manutention de gros équipements, il sera glissé du fardier jusqu'à son emplacement final.

Principaux travaux – section à 735 kV

- > Remplacer les 4 groupes de transformateurs de puissance par 2 nouveaux groupes, et installer un transformateur monophasé de relève. Cette étape comprend le coulage de nouvelles bases de béton, l'ajout de parafoudres, le remplacement des murs coupe-feu, l'ajout d'éclairage et la modification des séparateurs eau-huile
- > Remplacer 6 disjoncteurs et en démonter 2
- > Remplacer 3 sectionneurs et en démonter 1

Principaux travaux – section à 315 kV

- > Augmenter la tenue diélectrique de 4 sections de jeu de barres
- > Installer 7 parafoudres
- > Remplacer 10 disjoncteurs et en démonter 4
- > Remplacer 33 transformateurs de courant
- > Remplacer 23 sectionneurs

Des travaux touchant les services auxiliaires, la commande et la protection, et même l'architecture, avec la construction d'un nouveau bâtiment de services auxiliaires, sont aussi au programme.

Des joueurs motivés

La direction principale – Projets de transport et construction de HQIESP a mandaté son équipe Gérance de projets – Postes pour réaliser ce programme. Le personnel du territoire de la Manicouagan Ouest de HQT, responsable du poste de la Manicouagan, complète l'équipe.

Étant donné l'ampleur du programme, une partie des travaux a été confiée à l'entreprise privée, qui travaille en tandem avec l'équipe de HQT responsable du poste. « *Nous nous partageons les tâches de démantèlement et de construction. Toutefois, les étapes de mise en route et de mise en service relèvent entièrement de nous* », souligne Pierre Thellend, conseiller – Installations transport, HQT.

Notre équipe très expérimenté dans l'installation des caniveaux



Étienne Michaud - Ste. Marie

Installation d'un séparateur de caniveau dans la zone du T4.

Travaux réalisés par TCI
Projet :
Poste MANICOUAGAN



Le T1, dont on voit ici les trois transformateurs monophasés, sera remplacé en 2017.



Les nouveaux transformateurs ont traversé la rivière Manicouagan sur la voie de roulement de la centrale Jean-Lesage. Le pont surplombant la route 389 n'avait pas une capacité portante suffisante.

Ils ont eu leur moment de gloire

Les transformateurs à 735-315 kV qui sont retirés du poste de la Manicouagan auront été, avec leurs homologues du poste de Lévis, les premiers transformateurs à être utilisés dans un réseau de transport à ce niveau de tension dans le monde!

C'est en effet entre le poste de la Manicouagan et le poste de Lévis que, le 29 novembre 1965, Hydro-Québec a mis en service la première ligne de transport à 735 kV de la planète. Les trois transformateurs monophasés remplacés cette année et composant le T4 étaient non seulement les plus anciens du poste nord-côtier, mais aussi ceux qui ont servi à cette première mémorable.

TRANSFORMATEUR ET FABRICANT	ANNÉE DE FABRICATION	APRÈS LE PROJET
T1 GE Canada	1965	Remplacé en 2017
T2 Ferranti (Angleterre)	1965	Démantelé en 2018. Transformateur de relève installé à l'emplacement de la phase B
T3 GE Canada	1968	Démantelé en 2019 (non remplacé)
T4 GE Canada	1964	Remplacé en 2016

Planifier un casse-tête

Le poste de la Manicouagan est en lien avec six autres postes à 735 kV. Il compte aussi neuf entrées de lignes à 315 kV, qui proviennent du poste de Hauterive et des centrales Jean-Lesage et aux Outardes-3. Enfin, il abrite deux compensateurs synchrones. C'est une installation très stratégique, ce qui complexifie la planification des travaux. « Tout retrait d'équipement doit être planifié au quart de tour, conjointement avec HQT et HQP, mentionne Mathieu Tremblay, responsable – Chantier. De plus, les zones d'accès limité (ZAL) sont nombreuses et se chevauchent. En présence de ZAL, il ne faut pas approcher à plus d'une certaine distance d'un équipement sous tension. Il faut donc aussi prévoir régulièrement des mises hors tension qui éliminent les ZAL de nos aires de travail, pour assurer la sécurité des travailleurs. »

Travaux réalisés par TCI

Projet :

Poste MANICOUAGAN

Main d'oeuvre et équipements à la hauteur de tous les défis dans ce domaine



Étienne Michaud Ste-Marie

Montage d'un nouveau jeu de barres à 315 kV.

Afin d'être en mesure de planifier adéquatement les nombreux retraits d'équipement nécessaires, les travaux ont été échelonnés sur quatre ans. Cette échéance aide aussi à composer avec les délais d'approvisionnement de certains composants. Par exemple, le délai de deux ans entre la commande et la réception des nouveaux transformateurs de puissance.

De longue haleine

Au cours des prochaines années, avec les travaux de pérennité, mais aussi avec la maintenance régulière, la charge de travail demeurera importante au poste de la Manicouagan. « Pour assurer une pleine efficacité des ressources et le respect de nos échéanciers, une bonne planification et une bonne coordination des demandes de retrait et des travaux sont essentielles, résume Bruno Doucet, chef – Installation, HQT. La communication entre les divers intervenants est également un facteur clé pour atteindre ces objectifs et pour assurer la sécurité du personnel. » ▼



Voilà un projet de longue haleine, assorti de multiples contraintes. Je lève mon chapeau à l'équipe qui, depuis plusieurs mois déjà, met son expérience et son dynamisme à le planifier et à le coordonner. »

— Denis Turcotte, chef – Projets – Postes, HQIESP

Du trois pour un !

Les transformateurs à 735-315 kV du parc de HQT sont monophasés et doivent donc être réunis par groupes de trois pour constituer un transformateur triphasé. Pour les trois phases du T1 du poste de la Manicouagan, on parlera des transformateurs T1A, T1B et T1C.

Et pourquoi ne pas avoir opté pour des transformateurs triphasés ? Comme le poids et la dimension des appareils augmentent avec leur puissance, il aurait fallu commander des transformateurs triphasés gigantesques. La version monophasée, en plus de faciliter le transport de ces pièces déjà relativement imposantes, rend aussi plus économique l'ajout d'un transformateur de relève. Cet appareil pourrait prendre la place de n'importe quel autre transformateur, en cas de besoin.

Excellent rendement de toute l'équipe TCI qui a permis une rentabilité optimale à notre client

PROJETS

VITE FAIT, BIEN FAIT!

Travaux réalisés par TCI
Projet : 33270
Poste ADAMSVILLE



Le poste d'Adamsville à 120-25 kV a été mis en service le 28 septembre, deux mois plus tôt que prévu. Plus encore, la mise en service du tout premier transformateur a été réalisée avec près de trois mois d'avance sur l'échéancier, à la fin de juillet plutôt qu'à la mi-octobre.

« Plusieurs raisons expliquent ces devancements, indique Réjean Dupont, chef – Projets – Postes, HQIESP. Entre autres choses, toutes les parties prenantes ont été très proactives en réglant au fur et à mesure, et rapidement, tous les problèmes qui pouvaient se présenter. Le travail d'équipe a permis d'en arriver à ce résultat. »

De plus, depuis la réalisation de projets pilotes en 2015, HQT confie à HQIESP l'étape de la mise en route des projets de construction de nouveaux postes. La coordination s'en trouve simplifiée, car l'équipe du projet peut planifier plus finement les interventions. « Cela permet de saisir plus facilement toutes les petites occasions de devancement. Par exemple, nous pouvons faire certaines vérifications et essais au fil de la remise des équipements et systèmes par l'entrepreneur, au lieu d'attendre que l'ensemble soit livré. Le personnel de HQT a été réceptif à ce changement, et nos échanges ont été très bons durant tout le projet. »

En coûts directs et indirects, les économies qui découlent des devancements de travaux s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Le nouveau poste prend place dans le Parc scientifique Bromont, où il se marie bien aux autres édifices. En périphérie du terrain, une zone boisée qu'Hydro-Québec a conservée contribue également à son intégration harmonieuse. ▼

ACTIVITÉS DES RETRAITÉS

DU SKI ET DES GENTLEMEN

AMATEURS DE SKI, SOURIEZ!

Le Club social des retraités de la région de Montréal vous propose trois sorties : deux au Massif de Charlevoix et une au mont Sainte-Anne. Les forfaits comprennent le transport par autocar et la remontée.

Coûts : Voir le site Web du Club ou communiquer avec les responsables.

MASSIF DE CHARLEVOIX

Quand : Le lundi 16 janvier et le vendredi 3 mars 2017

Dates limites d'inscription :

Le 11 janvier, 16 h – sortie de janvier
Le 27 février, 16 h – sortie de mars

MONT SAINTE-ANNE

Quand : Le lundi 20 février

Date limite d'inscription :

Le 15 février, 16 h

Responsables des sorties de ski :

Nicole Monette, 450 625-2340
Pierre Noisoux, 514 705-1954

SPECTACLE FOREVER GENTLEMEN

Préparez-vous à une soirée avec Garou, Roch Voisine et Corneille. Le forfait comprend le transport en autocar, un souper à trois services à L'Académie, à Laval, taxes et pourboires.

Quand : Le samedi 4 février

Où : Salle André-Mathieu, à Laval

Point de rencontre : 201, rue Jarry Ouest, à 16 h

Date limite d'inscription :

Avant le mardi 24 janvier, 16 h

Responsables :

Gilles Leroux, 450 668-3076
Jean Goyer, 450 964-5968

Renseignements et inscriptions :
www.csrhq-rm.org ▼

L'INSTANTANÉ

UNE INAUGURATION COURUE



Le nouveau poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV a été inauguré le 15 octobre dans le cadre d'une journée porte ouverte. Plus de 200 personnes ont répondu à l'invitation d'Hydro-Québec à découvrir cette installation qui dessert une grande partie de la région de Charlevoix depuis quelques semaines. Des membres de l'équipe – Projet étaient sur place pour renseigner les visiteurs sur son fonctionnement, sa conception et sa raison d'être. Sur la photo : coupe du ruban en présence de Rénald Marier, maire de Saint-Hilarion, de Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul, et de Yann Perreault, chef – Installation. ▼



Évaluation de la satisfaction

Client:

Direction de TCI:

Date de l'évaluation:

LÉGENDE

- 1.- Peut être cité en exemple
- 2.- Supérieur à la moyenne
- 3.- Répond aux attentes
- 4.- Besoin d'amélioration (svp préciser)
- 5.- Correction s'impose (svp préciser)
- N/A: Non applicable

Projet ou activité:	1	2	3	4	5	N/A	Commentaires
Équipe TCI (Chargé de Projet, Adj. Tech., Contremaître):	x						
Compétence et professionnalisme des ressources	x						
Facilité avec laquelle on peut rejoindre le chargé de projet	x						
Rapidité avec laquelle le chargé de projet retourne ses appels	x						
Capacité de TCI à répondre aux questions techniques	x						
Qualité des livrables (respect du contenu)	x						
TCI avise le client avant de réaliser un changement au contrat	x						
Respect des coûts	x						
Respect des échéanciers	x						
Gestion de la santé et sécurité au chantier	x						
Tenue générale du chantier	x						
Signalisation de chantier pendant les travaux	x						
Facturation claire et émise à l'intérieur des délais	x						
Note globale attribuée par le client pour l'ensemble des services reçus	x						
Commentaires:	TOUTOUCS UN EXCELLENT SERVICE DE VOTRE PART						
Signature (client):							



Évaluation de la satisfaction

Client:

Direction de TCI:

Date de l'évaluation: 2015-06-29

LÉGENDE

- 1.- Peut être cité en exemple
- 2.- Supérieur à la moyenne
- 3.- Répond aux attentes
- 4.- Besoin d'amélioration (svp préciser)
- 5.- Correction s'impose (svp préciser)
- N/A: Non applicable

Projet ou activité:	1	2	3	4	5	N/A	Commentaires
Équipe TCI (Chargé de Projet, Adj. Tech., Contremaître):			✓				
Compétence et professionnalisme des ressources			✓				
Facilité avec laquelle on peut rejoindre le chargé de projet		✓					
Rapidité avec laquelle le chargé de projet retourne ses appels		✓					
Capacité de TCI à répondre aux questions techniques		✓					
Qualité des livrables (respect du contenu)		✓					
TCI avise le client avant de réaliser un changement au contrat			✓				
Respect des coûts			✓				
Respect des échéanciers			✓				
Gestion de la santé et sécurité au chantier			✓				
Tenue générale du chantier			✓				
Signalisation de chantier pendant les travaux						✓	
Facturation claire et émise à l'intérieur des délais						✓	
Note globale attribuée par le client pour l'ensemble des services reçus							
Commentaires:							
 Merci!							
Signature (client):							



Évaluation de la satisfaction

Client: *Cyril Brossier*

Direction de TCI: *GAZ METRO*

Date de l'évaluation:

LÉGENDE	
1.-	Peut être cité en exemple
2.-	Supérieur à la moyenne
3.-	Répond aux attentes
4.-	Besoin d'amélioration (svp préciser)
5.-	Correction s'impose (svp préciser)
N/A: Non applicable	

Projet ou activité:	1	2	3	4	5	N/A	Commentaires
Équipe TCI (Chargé de Projet, Adj. Tech., Contremaître):		x					
Compétence et professionnalisme des ressources			x				
Facilité avec laquelle on peut rejoindre le chargé de projet		x					
Rapidité avec laquelle le chargé de projet retourne ses appels				x			Lors de l'étape de la demande de service, il a fallu que Gaz Métro relance plusieurs fois, et a dû même appeler un surintendant d'une autre division TCI pour recevoir un retour d'appel.
Capacité de TCI à répondre aux questions techniques			x				
Qualité des livrables (respect du contenu)		x					
TCI avise le client avant de réaliser un changement au contrat			x				
Respect des coûts		x					
Respect des échéanciers		x					
Gestion de la santé et sécurité au chantier			x				
Tenue générale du chantier			x				
Signalisation de chantier pendant les travaux			x				
Facturation claire et émise à l'intérieur des délais			x				
Note globale attribuée par le client pour l'ensemble des services reçus							

Commentaires:

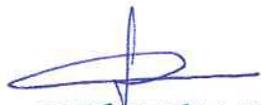
Cyril Brossier

2015-08-25

Signature (client):

FÉLICITATIONS EMPLOYÉS DE TCI

30 500 HEURES TRAVAILLÉES
SANS ACCIDENT AVEC PERTE DE TEMPS
POSTE DE FIGUERY



DUY DEVILLIERS

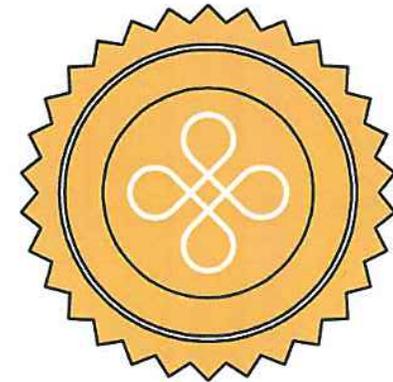
Directeur de projet



ERNEST D'AOUST

Chef chantier

Le 8 octobre 2015



ALSTOM

Yannick Tardif

De: Stephane Gauthier
Envoyé: 24 mars 2017 13:22
À: Yannick Tardif
Objet: TR: Merci

De : Pierre-Luc Gaudreau [<mailto:Pierre-Luc.Gaudreau@telus.com>]
Envoyé : 27 novembre 2015 11:35
À : TCI Telecom; Christian Grant; Steve Fournier; Renold Collin; Sylvain Busque
Cc : Michel Chevrier; Denis Rodrigue; Paul Fournier; Nicolas Levesque
Objet : Merci

Bonjour à tous,

Pour votre travail sur le projet GPON 2015 de la région de Québec, je tiens à vous faire part de ma grande satisfaction quant au travail que vous avez accompli. J'ai particulièrement apprécié l'attention et la conscience professionnelle avec laquelle vous l'avez mené. Vous avez également fait preuve, en plus de vos compétences, d'une excellente capacité de réaction en vous adaptant très rapidement à ce qui vous était demandé. Vous avez su en particulier lors de délais très serrés, atteindre et même surpasser les attentes. Je tenais pour cela à vous exprimer ma sincère gratitude et mes vives félicitations. J'espère que de votre côté vous avez pris du plaisir à exécuter ces travaux.

Je sais maintenant que je pourrais faire appel à votre collaboration en toute confiance, en ayant l'assurance d'un travail de qualité, dans le respect des délais .

Quelques données sur votre apport au projet.

- La pose de plus de 500km de fibre
- La fusion d'environ 40 000 fibres
- Plus de 350 boîtiers de fusions installés
- Le tests 4 335 terminaux.

P.S. SVP, Partagez à vos techniciens impliqués.

Je vous réitère donc tous mes remerciements et mes félicitations pour votre contribution.

Pierre-Luc Gaudreau

Tech. Coordination du réseau extérieur région de Québec Illec.

Tel: (418) 722-1207 | **Fax:** (418) 722-2029

pierre-luc.gaudreau@telus.com

Membre de l'équipe **TELUS**



« Le présent message et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent sont destinés uniquement à la personne ou aux personnes auxquelles ils s'adressent et peuvent contenir des renseignements privilégiés, exclusifs ou confidentiels. Il est strictement interdit de les utiliser, de les communiquer, de les reproduire ou de les distribuer sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur et le supprimer de façon permanente ou le détruire, y compris les pièces jointes. Merci. »

Yannick Tardif

De: Robert Leblanc <rleblanc@hayessignal.com>
Envoyé: 16 juin 2016 13:32
À: Maela Montreuil; Christine Joncas; Abdel Kacel; Sisamouth Thanongsack
Cc: Jacques Lavigne
Objet: TR: Plans de signalisation TUNNEL SHERBROOKE, AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE

Bonjour à vous Maëla, Christine, Abdel et Sisamouth,

Voici un beau commentaire qui vous est destiné, faisant état
De la satisfaction d'un chef d'équipe de la Ville de Montréal,
Affecté à signalisation/circulation!

Merci pour la qualité de votre intervention à l'endroit de cet important
Client!

Bravo!!

Cordialement.

Robert LeBlanc

Directeur



 (514)-382-1550 poste 5684

 (514)-382-3598

Cell (514)-984-7822

 rleblanc@transelec.com

De : Maela Montreuil

Envoyé : 8 juin 2016 15:30

À : Robert Leblanc

Cc : Plan Hayes

Objet : TR: Plans de signalisation TUNNEL SHERBROOKE, AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE

PVI !!

Maëla Montreuil

Adjointe signalisation

Hayes Signalisation

4230, Rang St-Elzéar Est suite 200

Laval, Québec, H7E 4P2

 (514)-850-5650  (514)-382-3598



De : ballamoussa.diarra@ville.montreal.qc.ca [mailto:ballamoussa.diarra@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 8 juin 2016 15:28

À : commande hayes

Cc : annie.desparois@ville.montreal.qc.ca; marcel.riley@ville.montreal.qc.ca; Maela Montreuil; Alain Iadeluca; Stephane Gagnon

Objet : RE: Plans de signalisation TUNNEL SHERBROOKE, AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE

Bonjour,

L'équipe de la gestion des impacts à la direction des infrastructures ainsi que la conception des travaux (Annie Desparois) tiennent à remercier les équipes de Hayes signalisation pour leur efficacité dans la réalisation des travaux d'osculation sur la rue Sherbrooke à proximité de la place Versailles dans la nuit du lundi 06 juin. Il s'agit particulièrement de :

-L'équipe de la commande Hayes

-M Abdel Kacel, qui a produit des plans implacables sans aucun commentaires de la part de la Ville

Les contremaîtres en service, de soir et de nuit (très efficaces).

Bravo et à la prochaine.

Cordialement,



Moussa Diarra, ing., M.ing

Chef d'équipe Signalisation & Circulation

Division Conception et Réalisation des travaux

801, rue Brennan, 7^e étage

Montréal (Québec) H3C 0G4



: 514-868-1053

: 514-984-3638



: 514-872-2874



: ballamoussa.diarra@ville.montreal.qc.ca

De : Balla Moussa DIARRA/MONTREAL

A : commande hayes <commandes@hayessignal.com>, Annie DESPAROIS/MONTREAL@MONTREAL, Marcel RILEY/MONTREAL@MONTREAL, Maela Montreuil <mmontreuil@hayessignal.com>, aiadeluca@hayessignal.com, sgagnon@hayessignal.com,

Date : 2016-06-06 13:30

Objet : RE: Plans de signalisation TUNNEL SHERBROOKE, AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE

Yannick Tardif

De: Maela Montreuil <mmontreuil@hayessignal.com> de la part de commande hayes <commandes@hayessignal.com>
Envoyé: 29 septembre 2016 16:12
À: Robert Leblanc
Cc: Plan Hayes; commande hayes
Objet: TR: Plan SIG-16-09073 (Boulevard de Maisonneuve et rue Dorion)

PVI

BEAU TRAVAIL À TOUS!! ☺

Maëla Montreuil

Adjointe signalisation

Hayes Signalisation

4230, Rang St-Elzéar Est suite 200

Laval, Québec, H7E 4P2

☎ (514)-850-5650 📠 (514)-382-3598



De : alejandro.restrepo@ville.montreal.qc.ca [mailto:alejandro.restrepo@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 29 septembre 2016 16:03

À : commande hayes

Objet : RE: Plan SIG-16-09073 (Boulevard de Maisonneuve et rue Dorion)

Bonjour,

Veillez noter que le service d'égout et aqueduc vous remercie de votre rapidité et votre fiabilité d'exécution.

Merci



Alejandro Restrepo ing.jr

Agent technique

Division de la voirie

Arrondissement de Ville-Marie - VILLE DE MONTRÉAL

465, Saint-Jean, bureau 200

Montréal (Québec) H2Y 2Y6

tél: (514) 872-0772

Cell: (438)-985-3736

courriel: alejandro.restrepo@ville.montreal.qc.ca

De : commande hayes <commandes@hayessignal.com>

A : "alejandro.restrepo@ville.montreal.qc.ca" <alejandro.restrepo@ville.montreal.qc.ca>

Date : 2016-09-29 15:57

Objet : RE: Plan SIG-16-09073 (Boulevard de Maisonneuve et rue Dorion)

Envoyé par : Maela Montreuil <mmontreuil@hayessignal.com>

Yannick Tardif

De: Nancy Chaput
Envoyé: 25 novembre 2016 08:08
À: Daniel Belval
Objet: RE: Travaux au 135 St-Jean NE, Lavaltrie

Merci Daniel ☺

Bonne fin de semaine et bonne chance dans le reste de vos travaux 2016!

Merci et bonne fin de journée,

Nancy Chaput

Chargée de projets, ing.
Département de forage directionnel



LE GROUPE

Cell : (514) 946-0297
nchaput@transelec.com
tciforage@transelec.com

De : Daniel Belval [mailto:estimation@ggingrasexcavation.com]
Envoyé : 25 novembre 2016 08:01
À : Nancy Chaput <nchaput@transelec.com>
Objet : TR: Travaux au 135 St-Jean NE, Lavaltrie

Bonjour, Nancy

Je te transmets les commentaires de la cliente.

Bonne journée!

Daniel Belval

Chargé de projet

G. Gingras Excavation inc.

999, Grande Côte Ouest, Lanoraie Qc J0K 1E0

T :450-887-1992 C : 514-867-2552 F :450-887-1971

estimation@ggingrasexcavation.com



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

De : Lise Samson [<mailto:lissam@sympatico.ca>]
Envoyé : 24 novembre 2016 19:43
À : estimation <estimation@ggingrasexcavation.com>
Objet : Travaux au 135 St-Jean NE, Lavaltrie

Bonjour Monsieur Gingras,

Quelques mots pour vous informer de notre satisfaction pour les travaux d'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées.

Que ce soit pour les travaux eux-mêmes, pour les réponses obtenues à nos nombreuses questions ou pour la patience démontrée parce que nous étions toujours aux alentours et même parfois dans la mire du transit, nous ne pouvons que féliciter les employés présents, incluant le chauffeur de la petite pelle lors du profilage du fossé le dernier jour, ainsi que M. Belval de votre bureau avec qui j'ai communiqué à quelques occasions.

J'avoue que ces travaux étaient une source d'inquiétude mais le professionnalisme de vos employés et leur calme lors de l'exécution des travaux ont permis une réalisation sans problème; s'il y en a eu, cela n'a pas paru.

Des remerciements peuvent aussi être adressés à la firme qui a exécuté le forage. Ils ont dû eux-aussi répondre à de nombreuses interrogations.

Merci !

Lise Samson



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com



Annexe B

Constatations des améliorations apportées lors de la soumission du projet no. 332304 – Travaux de voirie dans les arrondissements d’Anjou, de St-Léonard et de Montréal-Nord (PCPR 2017)





RÉSULTATS DE SOUSSION

TPA-17035

Estimateur M. Dominique Lauzon (Ing.)

Client Ville de Montréal

Num. contrat client 332304

Projet Travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mtl-Nord et St-Léonard

Note

Date d'ouverture de la soumission

22 - Février - 2017

Heure

10 h 30

	Soumissionnaires	Montants	Écarts	
			\$	%
1	GROUPE TNT	5 821 624,00 \$		
2	EUROVIA	6 057 728,00 \$	236 104,00\$	4,06%
3	MICHAUVILLE	6 400 800,00 \$	579 176,00\$	9,95%
4	METROPOLITAIN PAVAGE	6 409 104,00 \$	587 480,00\$	10,09%
5	DEMIX	6 435 394,00 \$	613 770,00\$	10,54%
6	ROXBORO EXCAVATION	6 498 604,00 \$	676 980,00\$	11,63%
7	BUCARO ENTREPRISES	6 589 589,00 \$	767 965,00\$	13,19%
8	BAU VAL	6 987 001,00 \$	1 165 377,00\$	20,02%

Groupe TNT inc

Liste des articles

TPL Estimation

No. Client : 332304 Nom : VILLE DE MONTRÉAL Date de fermeture : 2017-02-22
 No. Interne : TPA-17035 Description : PCPR 2017- Arr. Anjou, St-Léonard et Montréal-Nord

Numéro	Description	Coût unitaire	Quantité estimée	Unitée estimée	Production (globale)	Type de production	Durée	Quantité totale	Montant	Entreprise
STMSIGN13	FOND DE ROUTE TB-2 AVEC 1 PANNEAU ET 5 BARILS TRV-7									
STMSIGNMOBD EMOB	MOBILISATION-DÉMOBILISATION									
	2 flèches demandée pour rue principale ou collectrice (4 rues)									
STMSIGN09	FLECHE DE SIGNALISATION									
	Patrouille 75% du temps = de planage (401h)+ajustement (614h)+pavage (286h)									
STMSIGNPATR OUILLE	PATROUILLE DÉDIÉ AU CHANTIER - CAMION + 1 HOMMES TEMPS PLEIN		975,00	hre				975,00		
	GTNT= 212 577\$; SIGNA+= 295 608\$									
STMSIGNA+	PRIX DE SOUS-TRAITANCE DE SIGNA+ POUR CE PROJET									
	DÉLAI=120 jours Calendrier - 17 semaines - 86 jours ouvrables									
	Planage=401h; Ajustement= 614h; Défauts= 0h; Pavage=286h									
OTMSIGNLOU	SIGNALEUR EN LOCATION		3,00	Hr	0,00	Unité/Heure	1301,00 h	3 903,00		
<u>137</u>	<u>TOTAL DES TRAVAUX (INCLUANT 15% DE CONTINGENT)</u>									

Indirect

Numéro	Description	Coût unitaire	Quantité estimée	Unitée estimée	Production (globale)	Type de production	Durée	Quantité totale	Montant	Entreprise

No. Client : 332304

Nom : VILLE DE MONTRÉAL

Date de fermeture : 2017-02-22

No. Interne : TPA-17035

Description : PCPR 2017- Arr. Anjou, St-Léonard et Montréal-Nord

Numéro	Description	Coût unitaire	Quantité estimée	Unité estimée	Production (globale)	Type de production	Durée	Quantité totale	Montant	Entreprise
FG	FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER		1,00	Globale						
	CAUTIONNEMENTS ET ASSURANCES									
ATM-CAUTASS	FRAIS DE CAUTIONNEMENTS ET D'ASSURANCES									
STMCAUTION	FRAIS DE CAUTIONNEMENTS									
STMSS	FRAIS D'ASSURANCES									
	ARPENTAGE REQUIS POUR : Liste de Point - 13 238 ml de chantier									
QTMARP	ÉQUIPE D'ARPENTAGE DE CONSTRUCTION		1,00	hre	0,00	Unité/Heure	440,00 h	440,00		
	ARPENTAGE AU CHANTIER									
OTMARP	ARPENTEUR - TM - COÛT 2016 + 2%		1,00	Hr				440,00		
ETMCAM	CAMIONNETTE - TM		1,00	Hr				440,00		
	CALCUL ET TRAVAIL DE BUREAU									
OTMARP-CALC	ARPENTEUR CALCULATEUR- TM - COÛT 2016 + 2%		0,50	Hr				220,00		
	FRAIS DE GÉRANCE DE CHANTIER - 120 JOURS CALENDRIER (17 SEMAINES)									
OTMCP	CHARGÉ DE PROJETS - TM		2,00	Semaine	0,00	Unité/Heure	765,00 h	34,00		
OTMSTAG	STAGIAIRE AU TRAVAUX MUNICIPAUX - TM		1,00	Hr	0,00	Unité/Heure	680,00 h	680,00		
	TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS AU CHANTIER									
	Travaux sur 29 rues différentes									
QTMFAR	FARDIER - ÉQUIPE DE PLANAGE		29,00	hre	0,25	Unité/Heure	4,00 h	116,00		
ETMFAR	FARDIER - TM		1,00	Hr				116,00		
OTMJS	JOURNALIER SPÉCIALISÉ - TM - COÛT 2016 + 2%		1,00	Hr				116,00		
QTMFAR	FARDIER - ÉQUIPE DE PAVAGE		29,00	hre	0,17	Unité/Heure	6,00 h	174,00		
ETMFAR	FARDIER - TM		1,00	Hr				174,00		
OTMJS	JOURNALIER SPÉCIALISÉ - TM - COÛT 2016 + 2%		1,00	Hr				174,00		

No. Client : 332304

Nom : VILLE DE MONTRÉAL

Date de fermeture : 2017-02-22

No. Interne : TPA-17035

Description : PCPR 2017- Arr. Anjou, St-Léonard et Montréal-Nord

Numéro	Description	Coût unitaire	Quantité estimée	Unitée estimée	Production (globale)	Type de production	Durée	Quantité totale	Montant	Entreprise
TM113	POSE DE JOINT CRAFCO POUR RACCORDEMENT DE COUCHE D'USURE									
ETMCS	CAMION DE SERVICE - TM		1,00	Hr				143,00		
ETMCRAFCO	BOUILLOIRE POUR JOINT ADHÉSIF CRAFCO - TM		1,00	Hr				143,00		
	ENVIRON 1.5 LIVRES POUR UNE ÉPAISSEUR DE 50mm À COLLER + PERTES									
CRAFCO	JOINT ADHÉSIF CRAFCO									
TM003	FOURNITURE ET POSE DE DÉLINÉATEUR DE PRÉMARQUAGE (1 un/10m)									
	Posé par équipe de pavage									
MTMDELI	DÉLINEATEUR TEMPORAIRE DE SURFACE (DTS)									
Grand Total										

No. Client : 324005

Nom : MONTRÉAL

Date de fermeture : 2016-03-16

No. Interne : TPA-16082

Description : PCPR- RDP-PAT-Mercie-Hochelaga

Indirect

Numéro	Description	Coût unitaire	Quantité estimée	Unitée estimée	Production (globale)	Type de production	Durée	Quantité totale	Montant	Entreprise
FG	FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER		1,00	Globale						
	CAUTIONNEMENTS ET ASSURANCES									
ATM-CAUTASS	FRAIS DE CAUTIONNEMENTS ET D'ASSURANCES									
STMCAUTION	FRAIS DE CAUTIONNEMENTS									
STMAS	FRAIS D'ASSURANCES									
	ARPENTAGE REQUIS POUR : 25 RUES, 12 982 ML DE RUE									
QTMARP	ÉQUIPE D'ARPENTAGE DE CONSTRUCTION		1,00	hre	0,00	Unité/Heure	520,00 h	520,00		
	ARPENTAGE AU CHANTIER									
OTMARP	ARPEUR - TM		1,00	Hr				520,00		
ETMCAM	CAMIONNETTE - TM		1,00	Hr				520,00		
	CALCUL ET TRAVAIL DE BUREAU									
OTMARP-CALC	ARPEUR CALCULATEUR- TM		0,50	Hr				260,00		
	FRAIS DE GÉRANCE DE CHANTIER GROUPE TNT - 150 JOURS, 22 SEMAINES									
OTMCP	CHARGÉ DE PROJETS - TM		0,25	Semaine	0,00	Unité/Heure	990,00 h	5,50		
OTMSTAG	STAGIAIRE AU TRAVAUX MUNICIPAUX - TM		1,00	Hr	0,00	Unité/Heure	880,00 h	880,00		
	TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS AU CHANTIER									
QTMFAR	FARDIER - ÉQUIPE DE NOUVEAU PUISARD		1,00	hre	0,25	Unité/Heure	4,00 h	4,00		
ETMFAR	FARDIER - TM		1,00	Hr				4,00		

No. Client : 324005

Nom : MONTRÉAL

Date de fermeture : 2016-03-16

No. Interne : TPA-16082

Description : PCPR- RDP-PAT-Mercie-Hochelaga

Numéro	Description	Coût unitaire	Quantité estimée	Unitée estimée	Production (globale)	Type de production	Durée	Quantité totale	Montant	Entreprise
OTMJS	JOURNALIER SPÉCIALISÉ - TM		1,00	Hr				4,00		
QTMFAR	FARDIER - ÉQUIPE DE PLANAGE		18,00	hre	0,33	Unité/Heure	3,00 h	54,00		
ETMFAR	FARDIER - TM		1,00	Hr				54,00		
OTMJS	JOURNALIER SPÉCIALISÉ - TM		1,00	Hr				54,00		
QTMFAR	FARDIER - ÉQUIPE DE PAVAGE		18,00	hre	0,25	Unité/Heure	4,00 h	72,00		
ETMFAR	FARDIER - TM		1,00	Hr				72,00		
OTMJS	JOURNALIER SPÉCIALISÉ - TM		1,00	Hr				72,00		
Grand Total										